

# OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes  
et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg

OAI@2/2024 • [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

## Save the Date

Remise du  
Bauhärepräis OAI 2024

Lundi 10 juin 2024  
à partir de 17 h 30  
à la Philharmonie

# N°6

Février 2024

# Impressum

## Éditeur

publié par l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils).

## OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

## Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™

[www.maisonmoderne.com](http://www.maisonmoderne.com)

Maison Moderne est utilisée sous licence par MM publishing and Media SA (Luxembourg).

## Conception graphique

José Carsí, Julie Kotulski

## Contribution

Sophie Dubois

## Coordination

Laura Peltier

## Photos

OAI, Maison Moderne

## Photos en couverture

Marie Russillo  
(Maison Moderne)

## Impression

Imprimerie 6

## Tirage

3750 exemplaires

## Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux 2000 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.

Les magazines et les anciens bulletins d'information de l'OAI sont consultables dans la médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source Mag OAI6 ([www.oai.lu](http://www.oai.lu)).



# Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici,  
Présidente, Architecte



Patrick Nosbusch,  
Vice-président,  
Ingénieur-conseil



Jacques Seywert,  
Trésorier,  
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany,  
Secrétaire, Architecte



Mike Dusseldorf,  
Membre, Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter,  
Membre, Architecte



Steve Weyland,  
Membre, Architecte



Marc Feider,  
Vice-président  
jusqu'au 25 octobre 2023,  
Ingénieur-conseil



Gilles Christnach,  
Membre  
jusqu'au 25 octobre 2023,  
Ingénieur-conseil



Pierre Hurt,  
Directeur



Yann Jegu,  
Directeur-adjoint

L'accord de coalition à peine publié puis analysé, l'OAI s'est mis au travail pour que nos propositions, qui ont rencontré une oreille attentive du nouveau Gouvernement, soient concrétisées.

Les dossiers urgents n'attendent pas, et dans le cadre du « Logementsdësch », l'OAI s'est vu confier une importante mission de diagnostic des blocages sur le terrain : contradictions et incohérences entre différentes dispositions, respectivement simplifications à y apporter, problèmes procéduraux ralentissant voire bloquant l'avancement des dossiers, problèmes touchant le champ d'application de la législation par les administrations, pistes potentielles afin d'accélérer les procédures actuelles...

Ce diagnostic pourra offrir une base en matière de simplification administrative aux groupes de travail interministériels qui viennent d'être mis en place sous l'égide du ministère des Affaires intérieures et servira de fondement à une loi de type Omnibus pour corriger ces incohérences et pour établir des hiérarchies claires.

En parallèle, l'OAI a pris son bâton de pèlerin pour échanger avec les Ministres chargés des dossiers touchant les professions OAI sur la mise en œuvre en pratique des nombreuses bonnes intentions de l'accord de coalition : projet de loi régissant l'OAI, réforme des marchés publics...

N'oublions pas que cette année, le 7<sup>e</sup> Bauhärepräis OAI sera décerné le 10 juin 2024 à partir de 17 h 30 à la Philharmonie, et qu'au deuxième semestre, la deuxième édition d'Art in Situ OAI sera lancée...

Une année de tous les défis qui s'annonce donc fort chargée : soyons confiants et courageux !



Pierre Hurt,  
Directeur

# Sommaire

## Dossier du mois

06

Mise en œuvre de l'accord de coalition

## La Vie de l'Ordre

10

Réunion « Logementsdësch »:  
Discussions avec le gouver-  
nement pour relancer  
la construction et faciliter  
l'accès au logement



## Trois questions

34

De Pierre Hurt à Marc Feider et Gilles Christnach

## Le baromètre du secteur

40

Stabilisation de la situation économique, mais à un niveau très inquiétant

## La parole à

Les communes, un soutien pour l'économie luxembourgeoise

Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures

Michelle Friederici, présidente de l'OAI

Patrick Nosbusch, vice-président de l'OAI

42



## Tribune libre

48

Le service Travaux neufs de la Direction des moyens logistiques  
du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)

## Espaces d'une vie

Entretien avec Victor Jaaques

52



---

<b>Jurisprudence</b>	56
La réception de l'ouvrage	

---

<b>Assurance</b>	58
La postériorité des garanties dans les contrats Responsabilité civile professionnelle des architectes et ingénieurs	

---

<b>BIM</b>	60
BIM et IA: profiter des opportunités tout en gardant l'humain au centre	

---

<b>MOAI</b>	62
Commission élargie « MOAI-Contrats »	

---

<b>Urban sketches Luxembourg</b>	64
----------------------------------	----

---

<b>Concours et résultats</b>	66
Revalorisation du centre de Wormeldange	

Le projet de l'association momentanée HSA, MDL et SGI a été décerné vainqueur de la consultation



<b>Mon projet préféré</b>	70
Al Schoul à Schieren par Eric Thill, Ministre de la Culture	



---

<b>Actualités du Luca</b>	72
---------------------------	----

---

<b>Cycle de formation OAI</b>	73
-------------------------------	----

---

<b>Agenda OAI</b>	74
-------------------	----

---

<b>Le service de l'OAI</b>	75
----------------------------	----

---

L'OAI a constaté avec intérêt que nombre de ses propositions ont trouvé leur place dans l'accord de coalition. Leur mise en application concrète sera discutée avec les Ministres lors de réunions bilatérales.

# Mise en œuvre de l'accord de coalition

## De nombreuses réponses aux défis actuels : concrétisons ensemble les pistes annoncées

Dès les résultats des élections législatives connus, et le formateur du nouveau gouvernement nommé par S.A.R. le Grand-Duc, l'OAI a entrepris plusieurs actions dans le cadre des négociations de coalition.

Dans son courrier le 12 octobre 2023 au formateur, l'OAI a rappelé ses six revendications phares qui sont présentées en détail sur le site Programme politique OAI – [www.ppo.lu](http://www.ppo.lu).

La Chambre des métiers et l'OAI ont adressé au formateur le 12 octobre 2023 des propositions communes que nous souhaiterions voir prises en compte lors de la finalisation du futur accord de coalition pour supprimer les difficultés rencontrées par le secteur de la construction au quotidien.

L'OAI et notamment ses membres urbanistes-aménageurs ont partagé leurs préoccupations avec le futur Gouvernement en cours de formation dans un courrier adressé le 17 octobre 2023 au Formateur.

Ces différents courriers peuvent être consultés dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Avis OAI ».

La publication de l'accord de coalition sur le site [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) le 17 novembre 2023 était donc très attendue. L'analyse détaillée de cet accord a révélé que de nombreuses revendications de longue date de l'OAI ont été reprises. Des demandes d'entrevue ont été adressées début décembre 2023 aux Ministres chargés des domaines touchant plus particulièrement les membres OAI en indiquant les principaux points repris de l'accord de coalition à discuter.

La principale proposition transversale est de procéder à une véritable simplification administrative, mais également de changer la méthodologie de légiférer dans le domaine de la construction, en se comportant comme si un Code de la construction existait.

En effet, les concepteurs ont besoin d'un cadre légal adapté et efficient pour pouvoir assumer leur rôle essentiel de médiateur afin d'accélérer les projets.

Lors de la réunion « Logementsdëscht » du 18 janvier 2024 (cf. la Vie de l'Ordre du présent magazine), le Ministre du Logement



Pierre Hurt,  
Directeur



Réunion «Logementsdësch» du 18 janvier 2024 avec les Ministres Claude Meisch et Gilles Roth

et de l'Aménagement du territoire Claude Meisch et le Ministre des Finances Gilles Roth, accompagnés de l'équipe interministérielle constituée de représentants du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, du ministère des Finances, du ministère de l'Économie, du ministère des Affaires intérieures et du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ont confirmé l'importance accordée par le Gouvernement à ce dossier.

Les objectifs en la matière sont clairs :

- aider à combattre la crise dans le secteur de la construction en général et du logement en particulier ;
- avancer de manière concertée avec les acteurs du terrain, en établissant une méthodologie de légiférer et de réglementer selon les principes d'un Code de la construction au Luxembourg et une normalisation adéquate : fluidifier toutes les procédures par un « Baurecht » cohérent ;

- simplifier les démarches administratives pour toutes les parties prenantes, libérant des ressources pour mettre la qualité des projets et leur plus-value réelle pour notre vivre-ensemble au centre.

Il faudra d'abord établir un diagnostic des blocages, qui pourra fournir une base aux groupes de travail interministériels en matière de simplification administrative qui viennent d'être mis en place sous l'égide du ministère des Affaires intérieures.

Ce diagnostic pourra également servir de fondement à une loi de type Omnibus pour corriger ces incohérences et pour établir des hiérarchies claires.

Une convention d'expertise et d'assistance technique a été signée avec l'OAI à ces fins.

Un appel a été lancé fin janvier 2024 aux membres OAI pour recueillir leurs expériences grâce à un formulaire en ligne <sup>1</sup>.

L'OAI se propose aussi d'assister le comité interministériel

lors du suivi des travaux qui seront lancés à la suite de ce diagnostic.

L'OAI a relevé de nombreux points intéressants ses membres dans l'étude des propositions de l'accord de coalition par ressort ministériel. Des explications sur les intentions du Gouvernement et la mise en application concrète de ces mesures seront discutées avec les Ministres en charge lors de réunions bilatérales dont certaines ont déjà eu lieu ou sont programmées.

L'OAI rappellera également lors de ces entrevues les dossiers qui lui tiennent à cœur et qui n'ont pas été directement repris dans l'accord de coalition.

- L'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme comme solution : donner vie à l'initiative



«Nouveau Bauhaus européen»  
et pour un renouveau de notre  
programme de politique  
architecturale.

- Adaptation du domaine des  
responsabilités des construc-  
teurs et des assurances aux  
standards du XXI<sup>e</sup> siècle...

— ...

Les points ci-dessous sont direct-  
ement repris de l'accord de coalition.  
Certains de ces dossiers touchent  
plusieurs départements ministériels  
et sont donc cités plusieurs fois.

### Économie

- «Projet de loi n°7932 sur  
l'exercice des professions  
libérales des secteurs de  
la construction et de l'amé-  
nagement du territoire.»
- «Analyse de la loi sur  
les marchés publics quant  
à son efficacité.»
- «Accompagnement des  
entreprises dans la double  
transition environnementale  
et digitale.»
- «Valorisation de l'entrepre-  
neurial: promouvoir et  
encourager le développement  
durable des PME.»
- «Simplification administrative  
pour les PME.»
- «Introduction de nouveaux  
modèles de financement des  
PME; SME Package «Transmis-  
sion d'entreprises».»
- «Infrastructures et zones  
d'activités.»
- «Zone d'activité spécifique  
dédiée au secteur de la cons-  
truction durable et la valorisa-  
tion des ressources.»

### Énergie

- «Accroissement de l'efficacité  
énergétique: amélioration  
de la performance énergétique  
des bâtiments...»
- «Approche transversale en  
matière de politique énergé-  
tique: préparation du secteur  
de la construction à la trans-  
position de la nouvelle



directive européenne,  
feuille de route construction  
bas carbone, promotion des  
matériaux biosourcés...»

### Tourisme

- «Développement de l'offre  
d'hébergement touristique,  
création de logements  
insolites.»

### Logement

- «Dynamisation du marché de  
la construction à court terme.»
- «Création de logements

abordables: assistance aux  
communes dans le cadre  
du Pacte Logement 2.0.»

- «Promoteurs publics et gestion  
du parc immobilier étatique  
et communal.»
- «Soutien des communes dans  
la création de logements abor-  
dables: création d'une nouvelle  
structure étatique de conseil,  
de soutien et d'assistance.»

### Aménagement du territoire

- «Implication plus importante  
de la Grande Région.»

- «Ministère de l'Aménagement du territoire : médiateur en cas de conflits d'intérêts étatiques et communaux.»

#### Mobilité et travaux publics

- «Analyse de la loi sur les marchés publics quant à son efficacité.»
- «Accompagnement des entreprises dans la double transition environnementale et digitale.»
- «Zone d'activité spécifique dédiée au secteur de la construction durable et la valorisation des ressources.»
- «Approche transversale en matière de politique énergétique : préparation du secteur de la construction à la transposition de la nouvelle directive européenne, feuille de route construction bas carbone, promotion des matériaux biosourcés...»

#### Affaires intérieures

- «Renforcement de la Cellule de facilitation urbanisme et environnement et de la Plateforme de concertation plan d'aménagement particulier.»
- «Révision du règlement type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.»
- «Assistance aux communes dans le cadre du Pacte Logement 2.0.»
- «Attributions renforcées du service technique des communes.»
- «Analyse de la loi sur les marchés publics quant à son efficacité.»
- «Infrastructures et zones d'activités.»
- «Zone d'activité spécifique dédiée au secteur de la construction durable et la valorisation des ressources.»

#### Environnement, biodiversité, climat et énergies renouvelables

- «Renforcement de la Cellule de facilitation urbanisme

et environnement et de la Plateforme de concertation plan d'aménagement particulier.»

- «Un seul point de contact pour les démarches administratives en matière d'environnement.»
- «Mise en place d'une plateforme informatique pour la soumission des demandes d'autorisation et de prise en charge par les trois fonds (climat, eau, environnement).»
- «Sécurité de planification : procédures rapides, claires, intelligibles et justes.»
- «Protection forte de la nature avec des règles pragmatiques et compréhensibles.»
- «Natur auf Zeit.»
- «Conseil et sensibilisation : attribution de ressources adaptées à la Klima-agence.»
- «Introduction d'un standard pour l'installation photovoltaïque pour les nouveaux bâtiments ; mise à disposition des toits existants pour l'installation de panneaux photovoltaïques.»

- «Utilisation judicieuse de la ressource bois.»
- «Promotion de l'économie circulaire.»

#### Digitalisation

- «Digitalisation et modernisation du service public.»
- «Accompagnement des entreprises dans la double transition environnementale et digitale.»
- «Stratégie des données du secteur public.»

#### Enseignement supérieur et recherche

- «Formation professionnelle supérieure.»
- «Dynamisation de la formation professionnelle continue.»

#### Culture

- «Évaluation de la mise en œuvre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel.»
- «Industries créatives.»

L'OAI va suivre de près la mise en œuvre de ces dossiers sur le terrain.



Le site ppo.lu présente le programme politique OAI pour les élections législatives 2023 et les réponses des partis et de leur section jeune à ces propositions

L'OAI était particulièrement actif entre octobre 2023 et janvier 2024, des propositions en amont de l'accord de coalition à son analyse une fois celui-ci publié, des premières concertations avec les membres du nouveau Gouvernement aux avis sur les projets de loi déjà en cours, sans oublier l'information et la formation des membres OAI sur les nouveautés légales et réglementaires impactant leur pratique quotidienne ou la promotion de leur travail auprès des décideurs et du grand public...

# La Vie de l'Ordre

2  
0  
2  
4



31.01.2024

**Manifestation**

## Tournée de Nouvel An des Ramoneurs

Le ramoneur est traditionnellement considéré comme un porte-bonheur, et les ramoneurs de la Fédération du génie technique (FGT) tiennent à faire vivre cette tradition en rencontrant en début d'année

des personnalités du monde politique et économique pour leur souhaiter leurs meilleurs vœux.

Ce fut le cas de l'OAI, représenté par Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt, qui a reçu le 31 janvier 2024 au siège OAI leur délégation emmenée par Marc Thein, président de la FGT, et Martin Antony, membre du comité et responsable du groupe de travail des Ramoneurs de la FGT, pour une agréable petite réception conviviale.

## L'OAI, votre voix dans le processus législatif

L'OAI a transmis aux instances compétentes ses avis sur plusieurs projets de loi et de règlements grand-ducaux au cours des derniers mois.

— Concernant le projet de loi n° 8302 relative aux établissements classés et modifiant plusieurs lois ainsi que le Code pénal, l'OAI a accueilli favorablement certains aspects positifs tels que par exemple la dématérialisation des démarches via MyGuichet et la transparence accrue du processus d'enquête publique via le portail national des enquêtes publiques de l'État.

Mais l'OAI a également rapporté certaines faiblesses du texte sujettes à clarifications, voire améliorations. Il serait utile que plusieurs installations plutôt standardisées dans le secteur du bâtiment soient reclassées en classe 4, en adoptant un règlement grand-ducal spécifique à cet effet: cela permettrait de recourir à une déclaration au lieu d'une demande d'autorisation, ce qui constituerait alors un réel gain de temps et une simplification des procédures.

Une autorisation pourrait automatiquement être délivrée en cas d'absence de réponse des administrations. De plus, tout en saluant l'harmonisation des délais des procédures, l'OAI a déploré la conséquence directe d'augmentation du temps de traitement des demandes de classe 3. L'OAI s'est interrogé sur la manière

qu'aura l'administration compétente de procéder concrètement afin de protéger les dossiers présentant des secrets de fabrication.

— Dans son avis sur le projet de règlement grand-ducal modifiant le système numérique d'évaluation et de compensation en écopoints, l'OAI a commenté plusieurs paramètres tels que l'adaptation de la valeur minimale d'appréciation d'un projet, la ventilation des valeurs d'appréciation concrètes pour ajuster la valeur initiale, l'adaptation des facteurs de correction des écopoints individuels de différentes espèces de la faune/flore.

D'autre part, l'OAI a opéré un focus technique jugeant par exemple positivement que des précisions aient été apportées à la définition de différents types de biotopes, simplifiant par conséquent l'application dans la pratique. En outre, les types de biotopes manquants ont été complétés et les types de biotopes buissonnants ont été regroupés, ce qui simplifie l'évaluation dans l'écobilan.

Enfin, l'OAI a livré ses réflexions en constatant que :

- plusieurs occupations de sol qui valaient une certaine valeur d'écopoints hors zone verte à l'état final ne valent désormais plus aucun point,
- des espèces U2 ont été ajoutées à l'annexe II du texte.

— Avec le projet de règlement grand-ducal établissant le fichier écologique des essences, le territoire luxembourgeois se verra doter d'un véritable outil afin de permettre aux propriétaires de parcelles de prévoir les essences adaptées pour une sylviculture résiliente face au changement climatique. Le règlement grand-ducal entendra guider ce public pour la plantation ou le rajeunissement d'essences en prenant en compte les conditions pédologiques, topographiques et climatiques du site visé.

Tout en rapportant des observations d'ordre formel au texte, l'OAI s'est félicité de cet outil d'une grande valeur, mettant l'accent sur la digitalisation.

— Concernant le projet de loi n° 8284 traitant de l'accélération de procédures administratives relative à la mise en œuvre de plusieurs technologies, à des projets dans le secteur du logement et à des projets de tramways et de voies ferroviaires, l'OAI a accueilli favorablement l'annonce faite au travers de ce projet de loi d'accélérer les procédures administratives dans l'intérêt de la protection de l'environnement, du développement de la mobilité douce ainsi que du logement.

Le projet de loi traite à la fois de l'accélération de la mise en place des énergies renouvelables (ENR) et de la mobilité douce, mais aussi de la priorisation de la construction et de la rénovation des logements. À cet égard, et afin d'éviter toute confusion, l'OAI s'est positionné sur la méthode et a demandé que ces deux thématiques soient traitées séparément, car impliquant des enjeux distincts et requérant des approches spécifiques. →

En effet, l'OAI a exprimé sa crainte que l'amalgame de ces sujets dans un même texte entraîne des incohérences et des problèmes potentiels.

L'OAI a néanmoins regretté que le projet de loi ne reflète qu'une réponse généraliste à certains problèmes environnementaux cruciaux actuels, manquant de détails et d'engagements concrets, et par là même ne contribuant pas fondamentalement à la transition énergétique et environnementale.

— Le projet de loi n° 8297 relative à l'introduction d'une mesure sociale dans le domaine du photovoltaïque concerne les propriétaires, louant des logements en gestion locative sociale, ayant la volonté d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de leur patrimoine immobilier. Le Gouvernement, sous condition d'admissibilité des dossiers, prendrait en charge les coûts d'installation. Ce dispositif aurait, entre autres, pour premier avantage une portée sociale à savoir que les ménages locataires à faible revenu pourront en mode autoconsommation réduire leurs frais mensuels de coûts d'électricité et comme second avantage de participer à la transition énergétique.

Le projet de loi fait notamment référence au fait que : « Le ministre publie conformément à la législation en matière de marchés publics un appel d'offres portant sur la fourniture et le montage des installations photovoltaïques visées. (...) » À ce titre, l'OAI a indiqué que le projet de loi devrait aborder le sujet de la conception des installations photovoltaïques, car cette prestation d'études de l'ingénieur-conseil doit être réalisée avant la phase de fourniture et montage des équipements composant

l'installation photovoltaïque, ce dans l'objectif d'une mise en œuvre dans les règles de l'art par l'entreprise. La question du suivi sur chantier des travaux de l'entreprise par le concepteur est de surcroît un élément à envisager, ce qui a aussi été relevé dans l'avis OAI.

L'OAI a prôné l'abolition des procédures d'autorisation en matière d'installations photovoltaïques afin d'éviter toute réticence disproportionnée de la part de potentiels bénéficiaires, ce qui va d'ailleurs dans le même sens que la circulaire du ministère de l'Intérieur aux administrations communales n° 2023-119 datée du 15 septembre 2023 ayant pour objet l'harmonisation de la réglementation communale en matière de sources d'énergies renouvelables et de travaux d'assainissement énergétique du bâtiment.

— Dans son avis sur le projet de loi n° 8308 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, l'OAI a appelé de ses vœux que les contraintes et charges supplémentaires éventuellement imposées aux projets de démolition et de construction au sens large, c'est-à-dire incluant la construction de nouveaux bâtiments, les transformations, les rénovations, etc., localisées dans les zones visées par le projet de loi, ayant pour objet la protection de la nature et des ressources naturelles, soient mesurées et ne ralentissent pas le bon déroulement de ceux-ci.

L'OAI a également noté, au sujet des biotopes qui ne sont pas considérés comme protégés, qu'il est très important que le règlement grand-ducal, qui va fixer les modalités d'application de cette disposition,

précise lors de sa parution tous les détails de la procédure, par exemple ce qui doit être décidé pour les surfaces déjà remplies de biotopes naturels, qui doit être responsable de faire la signalisation à l'Administration de la nature et des forêts, et quelle est la période minimale éventuelle imposée entre la signalisation et la destruction des biotopes.

Au sujet de l'article 68 du texte qui prévoit que « (...) Contre les décisions prises en vertu de la présente loi, un recours en réformation est ouvert devant le tribunal administratif (...) », l'OAI a attiré l'attention du législateur au sujet des forces et faiblesses des recours en réformation et en annulation.

— L'OAI a accueilli positivement le projet de loi n° 8317 relative à la transition énergétique qui reformera, voire refondera la législation en matière d'énergie, afin notamment de s'affranchir des limites liées aux aspects énergétiques de la loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

D'une manière générale, l'OAI s'est questionné sur la raison pour laquelle donner la priorité au photovoltaïque par rapport au solaire thermique alors que le rendement par m<sup>2</sup> n'est que d'un tiers. L'OAI a indiqué que dès que c'est utile, il faut privilégier le solaire thermique en raison de son meilleur rendement, notamment lorsque la surface de toit utilisable est petite.

À l'article 19, le texte prévoit la définition de « Surface de référence énergétique An », l'OAI a rappelé que la directive européenne évoque la « Surface utile » et non la surface de référence énergétique. La surface utile exclut habituellement les surfaces

de circulation et est en moyenne inférieure de 5% à la surface de référence énergétique. Cela peut avoir une importance, notamment pour le seuil de dérogation de 50 m<sup>2</sup> à l'article 20 du texte. L'OAI à cet égard a indiqué qu'il serait préférable de parler de surface utile afin de se conformer aux textes des directives européennes.



30.01.2024

**Concertation**

## Ministère de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme Lex Delles, accompagné de ses collaborateurs Gilles Scholtus et David Heinen (PME), Paul Schosseler (Construction durable et économie circulaire) et Pascal Worré (Efficacité énergétique), a reçu le 30 janvier 2024 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Pierre Hurt et Me Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI.

Après une présentation des récentes études lancées par l'OAI qui montrent la dégradation de la situation économique des membres OAI et le fort ralentissement de leur activité, les points principaux de l'accord de coalition touchant les professions OAI ont été passés en revue.

Suite à la publication de l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi n°7932 sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire,

les services du ministère et l'OAI se concerteront dans le cadre de la préparation des amendements gouvernementaux. Les points d'importance cruciale pour l'OAI, notamment les points concernant la définition des types d'ingénieurs-conseils et l'indépendance professionnelle, ont été rappelés.

En ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le projet de révision de la directive européenne sera bientôt adopté. La transposition en droit luxembourgeois sera alors engagée. Le projet de transposition sera présenté pour avis en temps utile au groupe de travail OAI « Énergie et Durabilité ».

Suite à la présentation de la feuille de route construction bas carbone aux membres OAI le 4 décembre 2023, les études en cours réalisées par l'OAI pour le compte du Ministre en ce qui concerne l'utilisation des matériaux biosourcés sont poursuivies.



30.01.2024

Manifestation

## Qui parmi vous a déjà construit une maison ?

C'est par cette question qu'a commencé une journée pleine de découvertes et d'expériences autour des professions d'architecte, d'ingénieur en génie civil et d'ingénieur en génie technique pour 37 élèves et leurs quatre professeurs accompagnateurs au lycée du Nord à Wiltz le 30 janvier 2024.

Lors d'une petite enquête, réalisée avant de débiter les ateliers, sur la manière dont ils se représentent le quotidien professionnel de ces métiers, le terme « stressant » a clairement dominé les déclarations des élèves participants.

Qui a déjà construit une maison ? Pas (encore) en tant qu'élève, n'est-ce pas ? Ce n'est qu'en montrant la boîte de LEGO d'une maison que les élèves ont levé le doigt. Bien sûr, TOUS les participants avaient déjà construit des maisons... et constaté l'utilité et l'importance d'une description de construction bien pensée, résultat de la conception.

Les ateliers « Génie civil (statique) », « Architecture » et « Technique/physique du bâtiment » ont permis aux élèves de se familiariser avec les domaines concernés par la conception de bâtiments ou de ponts. Cette série d'ateliers, intitulée « Een Dag als Architect.in

an Ingenieur.in », a été élaborée par l'OAI en 2023 dans le but d'attirer davantage de jeunes vers ces professions.

Dans le premier atelier consacré à la statique et accompagné par Patrick Nosbusch, les groupes d'élèves se sont affrontés pour concevoir et réaliser des ponts en papier aussi légers que possible, tout en étant solides. Les enseignants accompagnateurs, stimulés par l'enthousiasme de leurs élèves, se sont également attelés à la tâche. Les travaux ont permis de tirer des conclusions : le papier, s'il est bien travaillé, résiste à beaucoup de choses

et certains projets de ponts fonctionnent mieux s'ils sont retournés...

Dans le deuxième atelier sur l'architecture proposé par Corinne Stephany, les élèves se sont appliqués à la conception et à la construction d'un logement étudiant. Les maquettes présentées allaient de véritables appartements design à des variantes permettant de gagner de la place grâce à une combinaison lit surélevé/bureau. Au final, c'est tout un modèle de résidence universitaire qui a été réalisé.

Après la pause déjeuner, Gilles Christnach a tenu un troisième atelier consacré à la domotique et à la physique du bâtiment, qui a montré que la physique pouvait être quelque chose de vraiment intéressant... Qu'il s'agisse du travail avec la caméra thermique, des nuances et des influences de la couleur de la lumière, de l'isolation acoustique d'une boîte à musique ou de la mise en évidence, à l'aide de ballons géants, de la quantité d'échange d'air nécessaire pour obtenir un air ambiant de qualité, les découvertes étaient nombreuses.

À la fin de cette journée, le «stressant» du matin s'est transformé en «très intéressant et passionnant». Objectif atteint, relève motivée!

C'est dans cet esprit que cette manifestation sera renouvelée dans d'autres lycées aux quatre coins du pays!



#### PLUS D'INFORMATIONS

→ Vous trouverez de plus amples informations sur le projet sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «Professions OAI» => «Sensibilisation des jeunes».



## Interventions de l'OAI dans le cadre des marchés publics

L'OAI étudie de près les procédures d'attribution des missions aux membres OAI et se concertent avec les pouvoirs adjudicateurs lorsque des conditions lui semblent manifestement disproportionnées par rapport à la réalité du secteur des concepteurs au Luxembourg, ou ne correspondant pas aux objectifs de qualité qui devraient être primordiaux dans le choix du maître d'œuvre.

L'OAI s'est rapproché du ministère de l'Économie en septembre 2023 concernant son appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre en génie civil et génie technique pour la planification et le suivi des travaux d'un château d'eau à Bascharage.

En effet, les candidats devaient présenter au minimum un projet de référence en relation avec la construction d'un château d'eau au cours des cinq dernières années. Or, outre le château d'eau du Kirchberg encore en cours de réalisation, il y a peu de châteaux d'eau ayant été réalisés dans les cinq dernières années.

Le ministère de l'Économie a accédé à la demande de l'OAI en étendant le délai de prise en compte du projet de référence de cinq à dix ans, et en prolongeant le délai de remise des candidatures.

En janvier 2024, l'OAI a contacté le ministère de l'Économie concernant les références demandées et critères minimaux repris dans l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre globale pour la réalisation d'un nouveau parking central dans la zone d'activités économiques « Robert Steichen » à Bascharage.

Les candidats devaient fournir comme référence, pour le volet architecture, au moins un parking

d'une capacité supérieure à 750 emplacements réalisés au cours des dix dernières années. Ainsi, un nombre très restreint de bureaux d'architectes établis au Luxembourg pourra participer à un projet dont la complexité n'est pourtant pas très importante.

S'agissant d'un projet mixte de l'attribution tant des architectes que des ingénieurs-conseils du génie civil, l'OAI proposait également d'ouvrir plus largement cet appel, en retenant que la fonction de mandataire puisse être reprise soit par le bureau d'architectes, soit par le bureau d'ingénieurs-conseils du génie civil, et que la référence de parking susmentionnée doive être présentée par le mandataire.

Par ailleurs, les critères d'effectif et de chiffre d'affaires moyen sur les trois dernières années comparables minimaux demandés ne sont pas cohérents.

À titre d'exemple, pour les services d'architecture d'un effectif total minimal de dix personnes et d'un chiffre d'affaires moyen d'au moins 1,5 Mio€/année, ce qui correspond à un chiffre d'affaires par effectif de 150 000€. Une récente étude OAI sur le chiffre d'affaires par effectif de ces membres montre qu'il se situe autour de 83 000€ pour les bureaux d'architectes en 2021.

Ainsi, le chiffre d'affaires moyen demandé correspond plutôt à un effectif total minimal de 18 personnes, ce qui restreint encore la participation des bureaux établis au Luxembourg (31 bureaux actuellement selon les effectifs déclarés par les bureaux membres OAI).

Là encore, le ministère de l'Économie a reconnu la pertinence

des arguments de l'OAI et l'appel de candidatures a été modifié en conséquence.

L'OAI se concertent également avec les pouvoirs adjudicateurs lorsqu'il est saisi par des membres de problématiques ayant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

En janvier 2024, plusieurs membres ont ainsi indiqué avoir des difficultés à obtenir du Fonds du logement les motifs précis et détaillés de rejet de leurs candidatures ou offres.

Ces derniers souhaitent légitimement comprendre les raisons précises de ce rejet, également dans la perspective d'en tirer les enseignements utiles pour des marchés publics futurs afin d'améliorer leurs propositions.

En outre, il s'agit d'une obligation réglementaire aux termes du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

Le Fonds du logement a confirmé avoir initié un recensement interne pour identifier les projets éventuellement concernés, et renforcé les mesures internes de sensibilisation pour éviter la survenance de situations de cette nature à l'avenir.

D'autres concertations sont actuellement en cours et seront rapportées dans le prochain Mag OAI.



22.01.2024

**Concertation**

## Protection des lanceurs d'alerte

Francis Maquil, chargé de direction de l'Office des signalements (OSIG), a été reçu le 10 novembre 2023 par Michelle Friederici et Pierre Hurt pour présenter la nouvelle loi sur la protection des lanceurs d'alerte et les obligations qui en découlent pour l'OAI et ses bureaux membres de plus de 50 salariés.

Aux termes de la loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, l'OAI est une autorité compétente pour recevoir des signalements.

L'OAI doit mettre en place une méthode pour que des lanceurs d'alerte puissent remettre de manière anonyme sur un serveur sécurisé des signalements et assurer le suivi de ces signalements (accusé de réception dans les sept jours, retour d'information quant au suivi apporté au signalement dans les trois mois).

En outre, les entreprises de plus de 50 salariés doivent mettre en place des canaux et des procédures pour le signalement interne et leur suivi. L'OAI est chargé de vérifier cette mise en place pour les entreprises de sa compétence.

Une dizaine de membres ont assisté le 22 janvier 2024 à une séance d'information à ce sujet au siège de l'OAI.

### PLUS D'INFORMATIONS

- Des informations détaillées sont reprises dans le dossier « Lanceurs d'alerte » sur le site [gouvernement.lu](http://gouvernement.lu).
- La présentation de la séance d'information du 22 janvier 2024 peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace Membres de [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Séances d'information OAI ».



18.01.2024

**Concertation**

## Préparation du « Logementsdësch »

Dans le cadre du « Logementsdësch », le Conseil de l'Ordre au grand complet a été reçu par le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire Claude Meisch et le Ministre des Finances Gilles Roth, accompagnés de l'équipe interministérielle constituée de représentants du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, du ministère des Finances, du ministère de l'Économie, du ministère des Affaires intérieures et du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

L'objectif de cette initiative est de mener des dialogues approfondis et des échanges avec

photos © MLOGAT

les organisations clés du secteur de la construction et du logement, visant à élaborer un ensemble de mesures pour relancer le secteur de la construction et faciliter l'accès à des logements abordables.

La délégation OAI a indiqué qu'elle accueille favorablement toutes mesures et actions concrètes ayant un effet rapide voire immédiat en la matière, tout en rappelant qu'il faudra prévoir un monitoring sur l'efficacité des mesures à effectuer après un à deux ans.

Une analyse succincte de l'accord de coalition, qui comporte de nombreux points positifs, a été présentée par l'OAI. Leur mise en application concrète sera discutée avec les Ministres en charge lors de réunions bilatérales.

La délégation OAI a présenté trois études qui montrent la dégradation de la situation économique des membres OAI et le fort ralentissement de leur activité :

- a. Radiographie de l'activité des membres OAI – Janvier 2024.
- b. Analyse des certificats OAI émis.
- c. Analyse du chiffre d'affaires dans le domaine du logement.

La délégation OAI a exposé ses propositions pour une stratégie globale vers un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et la digitalisation dans le domaine de la construction.

Elles ont été accueillies très favorablement et les Ministres présents ont demandé à l'OAI de réaliser à très court terme un diagnostic des blocages, qui :

- pourra nourrir les travaux des groupes de travail interministériels en manière de simplification administrative qui viennent d'être mis en place par le ministère des Affaires intérieures ;
- servira de base à une loi de type Omnibus pour corriger ces incohérences et pour établir des hiérarchies claires.

Une enquête auprès des membres OAI sera lancée afin de récolter leurs expériences du terrain en la matière.

L'objectif est de recueillir :

- 1. Les contradictions et incohérences entre différentes dispositions, respectivement les simplifications à y apporter.
- 2. Les problèmes procéduraux ralentissant, voire bloquant l'avancement des dossiers.
- 3. Les problèmes touchant le champ d'application de la législation par les administrations.
- 4. Les pistes potentielles afin d'accélérer les procédures actuelles.

12.01.2024

**Concertation**

## Protection contre les incendies

Guy Putz et Jérôme Meyer pour l'ITM, Laura Lammar, Laurent Massard et Pierre Gilbertz pour le CGDIS, et Steve Weyland, Anna Gidt, Laurent Heinen, Dave Lefèvre, Elise Rein, du groupe de travail OAI « Matériaux biosourcés », et Birgit Knoch, chargée de mission OAI, se sont réunis à plusieurs reprises (17 novembre 2023, 12 janvier 2024) pour étudier le projet de prescriptions ITM sur la protection contre les incendies lors de la planification et de la construction.

L'objectif est d'arriver à un consensus sur des directives cohérentes.



12.01.2024

**Publication**

## Fiche de synthèse OAI sur les marchés publics

Suite à la publication au Mémorial A n°5 du 12 janvier 2024 des nouveaux seuils en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 en matière de marchés publics, l'OAI a mis à jour sa fiche de synthèse OAI « Législation sur les marchés publics ».

Cet outil, offrant une vue d'ensemble et facilitant l'application pratique de cette législation très complexe, connaît un succès considérable auprès des pouvoirs adjudicateurs et de leurs interlocuteurs architectes et ingénieurs-conseils.

Merci de l'utiliser dans votre pratique quotidienne avec les maîtres d'ouvrage publics et de nous faire parvenir vos observations via le formulaire dans la Médiathèque, ce qui nous permettra d'améliorer encore cet outil.

PLUS D'INFORMATIONS

→ La fiche de synthèse OAI « Législation sur les marchés publics » a été mise à jour dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



20.12.2023

**Concertation**

## Visite de la Klima-agence par trois ministres

La Klima-agence a accueilli le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire Claude Meisch, le Ministre de l'Économie Lex Delles, et le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité Serge Wilmes, ainsi que les représentants de l'OAI, Michelle Friederici et Pierre Hurt, et de la Chambre des métiers lors d'une visite dans ses locaux. Cette rencontre fut l'opportunité de mener un échange constructif sur la transition énergétique durable et la protection du climat.

De gauche à droite sur la photo: Fenn Faber, directeur de la Klima-agence; Olaf Münichsdorfer, ministre de l'Économie; Lex Delles; Serge Wilmes; Claude Meisch; Michelle Friederici; Tom Oberweis, président de la Chambre des métiers



14.12.2023

**Manifestation**

## Uni.lu : Prix OAI 2023 pour une étudiante méritante du master en architecture

Michelle Friederici a remis ce prix ainsi qu'un croquis de François Valentiny à Melsida Babayan, diplômée d'un master en architecture avec son mémoire « Disappearing Territory: Technological Urbanism as a Military Weapon ».



12.12.2023

**Manifestation**

## Uni.lu : Prix OAI 2023 pour un étudiant méritant d'un master en ingénierie

Lors de la cérémonie de remise des diplômes Uni.lu, Patrick Nosbusch a remis ce prix à Gabriel Frasson Nunes, diplômé du Master of Science in Civil Engineering – Megastructure Engineering with Sustainable Resources dont le mémoire de fin d'études s'intitulait « Tied-Arch Bridge Design and Benchmark of a New Structural Design Software ».



07.12.2023

**Manifestation**

## Livre OAI « Concours OAI/ProSud Gîtes Minett Trail – découvrez le processus de création des 11 Kabaisercher ! »

C'est le 7 décembre 2023 au gîte de Lasauvage que Pierre Hurt a présenté ce livre en présence d'Eric Thill, Ministre de la Culture et Ministre délégué au Tourisme, d'Erny Muller, vice-président ProSud, de Zenia Charlé, présidente ORT-Sud, de Nancy Braun, directeur général Esch2022 et de représentants des communes membres du Syndicat ProSud et des bureaux d'architectes ayant participé au concours.

Dans son allocution, Pierre Hurt a retracé succinctement l'historique de ce projet formidable. En parallèle du titre de capitale

européenne de la culture Esch2022, la décision du syndicat intercommunal ProSud de poser sa candidature pour obtenir le label « Man and the Biosphere » (MAB) de l'Unesco, label qui met en relief l'interaction entre la nature et les êtres humains, a consacré l'idée du Minett Trail, sentier de quelque 90 km, lequel est devenu un projet phare pour la réserve de biosphère, le MUB « Minett Unesco Biosphere ».

L'OAI a alors été invité à s'investir dans ce projet pour développer 11 gîtes par le biais de nouvelles constructions ou de réhabilitation de structures existantes :

un projet ambitieux, innovatif et digne de la capitale européenne de la Culture Esch2022!

C'est ainsi que le concours « Gîtes Minett Trail » a été lancé sous forme d'une consultation anonyme d'architectes avec présélection coorganisée par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et ProSud.

Il s'agit d'une procédure particulièrement innovante et à caractère pionnier : 11 maîtres d'ouvrage, 11 sites différents, 11 objets de petite envergure mais une seule procédure cohérente, rapide et économe permettant de faire →

des synergies avec des solutions fortes au niveau de la qualité architecturale, de la contextualité par rapport aux sites et histoires...

Elle a rencontré un succès formidable avec 91 dossiers de candidatures remis, 33 candidatures retenues pour la consultation (trois pour chacun des 11 sites) et finalement, 11 lauréats désignés par le jury.

Les 33 propositions reçues témoignent largement de l'engagement et de la compétence des participants.

Ces architectures insolites documentent l'histoire de la Minett, une région riche de son capital humain né des migrations et de son passé industriel.

Au niveau local, cette initiative pourra inspirer les maîtres d'ouvrage pour valoriser d'autres objets sur le parcours, et qui n'avaient pas été retenus dans un premier temps.

Au niveau national, cette expérience réussie pourra stimuler d'autres régions pour mettre en place des actions comparables adaptées au contexte local.

L'OAI a lancé sa plateforme [www.concursoai.lu](http://www.concursoai.lu) qui permet justement de simplifier l'organisation de telles procédures. Le concours «Glamping Cabins», organisé en 2022–2023 par le ministère de l'Économie, la Direction générale du tourisme et l'OAI, est le premier à utiliser cet outil.

À l'échelle régionale, il importe de connecter ce sentier dans la Grande Région. L'exemple luxembourgeois pourra encourager la mise en place de projets similaires dans les pays limitrophes (France et Belgique).

Le Ministre Eric Thill a souligné l'importance de promouvoir le Luxembourg par son patrimoine naturel, industriel et architectural et a tenu à féliciter l'OAI et tous les acteurs pour cette belle réussite.

Pour le vice-président ProSud Erny Muller, un aspect important est le caractère fédérateur du Minett Trail et surtout de ses gîtes pour les activités touristiques de l'ensemble de la région.

Zenia Charlé, présidente de l'Office du Tourisme Sud,

a mis en avant l'action de l'ORT-Sud comme intermédiaire entre les communes dans la phase de réalisation des projets et dans la recherche de l'exploitant des gîtes, qui peuvent être à présent réservés sur [www.simpleviu.lu](http://www.simpleviu.lu).

Nancy Braun, directeur général d'Esch 2022, s'est réjouie de la publication de ce livre qui, tout en clôturant les activités de la Capitale européenne de la Culture, rend la région durablement attractive.

À l'issue des allocutions, l'architecte du gîte de Lasavage Anouck Pesch a proposé une visite guidée aux participants, en mettant aussi l'accent sur l'intégration des œuvres de l'artiste Léa Schröder.

#### PLUS D'INFORMATIONS

- Le livre peut être consulté dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu). Les personnes intéressées peuvent également récupérer un exemplaire au siège de l'OAI.
- Des informations complémentaires sur la consultation d'architectes et les projets proposés peuvent être retrouvées sur [www.architectour.lu/minetttrail](http://www.architectour.lu/minetttrail).



De gauche à droite sur la photo : Zenia Charlé, Nancy Braun, Eric Thill, Pierre Hurt, Erny Muller



05.12.2023

**Concertation**

## Formation des nouveaux élus et des salariés du secteur communal

Une délégation du Syvicol, composée de Gérard Koob, directeur, et Vanessa Schmit, attachée, a échangé le 21 novembre 2023 par visioconférence avec une délégation de l'OAI, composée de Mike Dusseldorf, Steve Weyland et Birgit Knoch, chargée de mission OAI.

Les échanges ont porté sur l'intégration dans le programme de formation de l'INAP à destination des nouveaux élus et des salariés du secteur communal de modules sur l'OAI et ses membres, ainsi que les services proposés par l'OAI pour le secteur communal.

En outre, il sera utile de mieux communiquer vers le secteur communal sur le programme de formation continue OAI/House of Training, qui est tout à fait reconnu par l'INAP.

Suite à cette réunion, la délégation OAI a échangé le 5 décembre 2023 avec Philippe Diederich, chargé de direction de l'Institut national d'administration publique (INAP).

Le principe d'une communication commune début janvier 2024 vers les administrations communales au sujet du programme de formation continue OAI 2024 a ainsi été retenu.

photos © OAI



04.12.2023

**Manifestation**

## Feuille de route Construction bas carbone Luxembourg

Cette séance d'information sur l'émission des gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie des bâtiments, organisée avec le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA), a été suivie par une cinquantaine de personnes.

De gauche à droite sur la photo : Steve Weyland, Lee Franck, Bureau LEEN, Dr Paul Baustert, attaché au MEA, Dr Paul Schosseler, chargé de la direction construction durable et de l'économie circulaire au MEA

**PLUS D'INFORMATIONS**

→ Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Séances d'information OAI ».



28.11.2023

**Manifestation**

## Autorisation relative à l'eau et projet de construction

Plus de 110 personnes ont assisté le 28 novembre 2023 à la séance d'information sur les projets soumis à autorisation et démarches à suivre dans le domaine du logement organisée avec l'Administration de la gestion de l'eau (AGE).

De gauche à droite sur la photo : Patrick Nosbusch, Laurence Müller, Service autorisations AGE, Stéphanie Smit, chargée d'études AGE, Dr Jean-Paul Lickes, directeur AGE

**PLUS D'INFORMATIONS**

→ Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Séances d'information OAI ».



27.11.2023

Manifestation

## Présentation du guide « DOM Architekturführers Luxemburg »

Au cours des dernières décennies, le Luxembourg a connu un développement économique et démographique sans précédent en comparaison du reste de l'Europe.

Ce dynamisme se reflète dans une densité exceptionnelle d'innovations architecturales et urbanistiques. Le guide d'architecture du Luxembourg qui vient de paraître aux éditions berlinoises DOM présente plus de 150 bâtiments, dont la plupart ont été construits au cours des 120 dernières années.

Une première présentation du livre a eu lieu le 4 octobre 2023 à l'ambassade du Luxembourg à Berlin en présence de l'Ambassadeur Son Excellence Jean-Paul Senninger.

Une seconde présentation a lieu le 27 novembre 2023 dans les locaux du LUCA, en présence d'une cinquantaine de personnes.

Après une succincte présentation du guide par les auteurs, une table ronde, animée par Prof. h.c. Dr.-Ing. Philipp Meuser, architecte et éditeur (DOM Publishers), a été proposée.

Y ont participé les auteurs Patricia Wruuck et Christoph Lassenberger, Beryl Koltz, responsable de la promotion de l'image de marque (ministère des Affaires étrangères et européennes), Sebastian Reddeker, directeur de Luxembourg for Tourism et Pierre Hurt.



PLUS D'INFORMATIONS

→ Le livre peut être commandé sur le site [dom-publishers.com](http://dom-publishers.com).



23.11.2023

**Manifestation**

## Assemblée générale du CAE

Michelle Friederici, Corinne Stephany et Pierre Hurt ont participé à l'assemblée générale du CAE les 23 et 24 novembre 2023 à Bruxelles.

Lors de cette assemblée, Ruth Schagemann a été réélue présidente du CAE pour un nouveau mandat de deux ans.

Michelle Friederici, Ruth Schagemann, Philippe Meilleur, président de l'Ordre des architectes de Belgique



21.11.2023

**Manifestation**

## Audience par S.A.R le Grand-Duc

Son Altesse Royale le Grand-Duc a accueilli les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI ainsi que les personnes débutant leur pratique professionnelle des exercices 2021/2022 et 2022/2023.

Il s'agit de : Nicolas Decker, Caroline Faber, Catherine Feltes, Ly Michelle Françoise Gehlen,

Carmen Körner, Minos Leners, Thierry Lopes Barradas, Philippe Péry, Jill Ries, Dennis Scholer, Julie Schumacher, Martine Siebenaller, Maxime Victor, Céline Zimmer.

L'audience, tenue à un rythme bisannuel, s'est déroulée le 21 novembre 2023 au palais grand-ducal en présence également de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt.

Suite à cette audience, un déjeuner avec les jeunes membres a été organisé par l'OAI afin de prolonger cette manifestation de manière conviviale.

17.11.2023

**Concertation**

## Impact de la troisième tranche indiciaire sur l'année déclenchée le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Suite à la circulaire émise par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 5 octobre 2023 relative à l'application de la tranche indiciaire déclenchée le 1<sup>er</sup> septembre 2023 dans le cadre de la révision des prix en matière de marchés publics et qui a été transmise le 12 octobre 2023 aux administrations communales par la circulaire ministérielle n°2023-131, l'OAI a transmis à ses membres

le 7 novembre 2023 la note professionnelle OAI n°115 rassemblant des informations quant à l'impact sur notre secteur, dans le cadre des marchés publics, de la compensation décidée dans le cadre de l'accord tripartite du 3 mars 2023 de la troisième tranche indiciaire sur l'année déclenchée le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Après l'intervention de l'OAI auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics (par e-mail dès le 17 octobre 2023 puis par courrier au Ministre), pour demander des éclaircissements dans ce dossier, une précision à la circulaire du ministère de la Mobilité et des Travaux publics a été publiée le 8 novembre 2023 sur [marches.public.lu](http://marches.public.lu).

Il y est précisé que les informations concernant la double

rémunération à éviter visent uniquement le traitement des demandes de révision des prix formulées dans le cadre de l'exécution des marchés publics, qui de manière générale ne sont pris en considération qu'au moment du décompte final.

La communication du 5 octobre 2023 ne vise pas des factures dans lesquelles sont appliqués des taux d'indexation contractuellement convenus entre un pouvoir adjudicateur et un opérateur économique.

Une mise à jour de la note professionnelle OAI n°115 a été adressée aux membres le 17 novembre 2023.

**PLUS D'INFORMATIONS**

→ La note professionnelle OAI n°115 peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace Membres de [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



16.11.2023

**Manifestation**

## Présentation des professions OAI à la Maison de l'orientation

Une trentaine de lycéens ont suivi cette présentation des professions d'architecte, d'ingénieur en génie civil, d'ingénieur en génie technique, de géomètre et d'urbaniste-aménageur par Corinne Stephany, Patrick Nosbusch, Gauderick Houchard, Louise Pierret et Jimmy Reinert.

Le public venu nombreux a pu également rencontrer et poser directement ses questions aux intervenants en fin de séance.

Une nouvelle session sera organisée en 2024.



15.11.2023

**Concertation**

## Réunion entre les Ordres des architectes de Belgique, de France et du Luxembourg

Michelle Friederici et Pierre Hurt ont participé le 15 novembre 2023 à Paris à une réunion de concertation avec les Ordres des architectes de Belgique et de France.

Le statut de l'architecte (recours obligatoire, missions et pluridisciplinarité) et les thématiques autour du climat, de l'environnement et du logement ont, entre autres, été discutés.

09.11.2023

**Manifestation**

## Renouvellement de la Commission OAI « Déontologie »

Après plus de 14 ans de services, l'architecte Gilles Kintzelé a estimé qu'il était opportun de laisser sa place au sein de la Commission OAI « Déontologie » à un.e membre actif/ve plus jeune.

Lors de la réunion du 9 novembre 2023, il a été remercié par Michelle Friederici pour sa participation perspicace et avisée aux travaux de la Commission.



10.11.2023

**Concertation**

## Chambre des salariés

Une délégation de l'OAI composée de Steve Weyland et Birgit Knoch, chargée de mission OAI, a reçu le 10 novembre 2023 une délégation de la Chambre des salariés composée de Françoise Schmit et Jeannine Kohn.

Les échanges ont porté sur les activités respectives en matière de formation continue. Les possibilités de collaboration et de synergies ont notamment été discutées.



06.11.2023

**Manifestation**

## ECEC President's meeting

Suite à l'adhésion de l'OAI à l'European Council of Engineers Chambers en juin 2023, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont participé pour la première fois au ECEC President's meeting le 6 novembre 2023 à Vienne.

À l'instar de ce qui est prévu pour les architectes, l'ECEC souhaite définir le contenu de la formation initiale pour exercer la profession d'ingénieur-conseil en génie civil dans le cadre de la directive européenne sur les qualifications professionnelles. L'OAI a fourni son input en la matière.



25.10.2023

**Manifestation**

## Assemblée générale de l'OAI

Près de 180 personnes ont assisté le 25 octobre 2023 à l'assemblée générale de l'OAI à la Chambre de commerce.

Après une longue et active participation, les ingénieurs-conseils Marc Feider, trésorier d'octobre 2011 à octobre 2017 et vice-président de l'OAI depuis octobre 2017, et Gilles Christnach, membre du Comité des ingénieurs-conseils depuis décembre 2011 et du Conseil de l'Ordre depuis octobre 2013, estimeront qu'il était temps de laisser leur place au sein du Conseil et ne présenteront donc pas leur candidature.

Marc Feider et Gilles Christnach ont été chaleureusement remerciés

pour leur engagement bénévole au service des professions OAI.

Patrick Nosbusch, ingénieur diplômé de l'Université de Liège exerçant sa profession en tant qu'associé du bureau INCA, Ingénieurs-Conseils à Niederanven, a été élu nouveau vice-président de l'OAI. Trésorier de l'OAI depuis 2017, il est très actif dans les dossiers du cadre contractuel ainsi que de la sensibilisation des jeunes aux professions OAI.

Michelle Friederici, architecte exerçant sa profession en tant qu'associée-gérante du bureau FG Architectes à Dudelange, a été réélue présidente de l'OAI.

Les ingénieurs Mike Dusseldorf, associé du bureau Goblet Lavandier & Associés à Niederanven, et Jacques Seywert, associé-gérant du bureau Schröder & Associés à Kockelscheuer, ont été élus nouveaux membres du Conseil de l'Ordre.

Les architectes Corinne Stephany, associée du bureau Jonas Architectes Associés à Ettelbrück, Jean-Claude Welter, associé du Bureau d'Architecture Web à Grevenmacher, et Steve Weyland, associé du bureau Metaform à Luxembourg, ont été réélus membres du Conseil de l'Ordre.

Dans son introduction, Michelle Friederici a souligné l'espoir →

# Chambre de Commerce



de voir le nouveau Gouvernement se saisir enfin des revendications de longue date de l'OAI, notamment en matière de simplification administrative, alors que l'OAI a reçu une oreille très attentive lors de la présentation aux partis politiques en lice de ses propositions dans le cadre des élections législatives, reprises sur le site ppo.lu.

La mise en place d'un Code de la construction, sous l'égide d'un.e Bautenminister.in, permettra non seulement d'accélérer les procédures, mais de construire de manière plus simple et plus économe en ressources.

Vu la situation économique difficile rencontrée par de nombreux bureaux dans la période multicrise actuelle, elle rappela que selon leur déontologie, la rémunération des professions OAI doit correspondre à une rétribution équitable, correspondant à l'importance de la mission accomplie et leur permettant d'exercer dignement leur profession. Des réflexions sur des

méthodes alternatives d'établissement des honoraires, basées plutôt sur le volume horaire des prestations nécessaires, sont ainsi en cours.

Le vice-président sortant Marc Feider s'est félicité de la relance des discussions avec les artisans pour compléter la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU avec ces partenaires essentiels. Afin de souligner l'importance de placer les professions OAI au cœur du changement requis pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques, culturels et sociétaux actuels et futurs, les membres OAI peuvent signer la charte de valeurs OAI y afférente et communiquer à ce sujet.

Il a tenu à remercier sa famille, ses associés du bureau Schroeder & Associés, les membres du Conseil de l'Ordre actuels et passés, le personnel du secrétariat de l'OAI, et également tous les membres de l'OAI pour leur confiance et leur soutien tout au long de son action au Conseil de l'Ordre.

Les membres du conseil ont ensuite détaillé le rapport d'activités 2022 – 2023 autour de sept thèmes principaux dont le but est d'atteindre l'amélioration de la culture du bâti.

Le directeur Pierre Hurt a fait le point sur l'état du projet n°7932 de nouvelle loi OAI et ses enjeux et pour lequel l'avis du Conseil d'État n'a pas encore été publié. En matière de simplification administrative, sur le fort potentiel d'amélioration de la situation actuelle et l'accueil favorable de la proposition OAI d'établir un véritable Code de la construction lors de l'échange annuel organisé par l'OAI avec les diverses administrations.

Il a présenté de manière succincte la présentation des propositions d'engagements OAI auprès de l'Autorité de la concurrence dans le dossier du secteur public et les études OAI sur la situation économique de ses membres, dossiers qui avaient déjà été présentés en détail dans une séance pour les membres OAI le 19 juillet 2023.

Corinne Stephany a présenté les travaux OAI en vue de mettre en place un contrat-type, valable quel que soit le maître d'ouvrage et fixant ainsi les prestations à fournir, à publier par le CRTI-B avec quatre segments: clauses administratives générales, clauses techniques générales, clauses administratives particulières et clauses techniques particulières. Les travaux d'actualisation de la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU (mises à jour des prestations et des interfaces, nouvelles fiches de travail) ont bien avancé et seront poursuivis en 2024.

Le nouveau site [www.concursoai.lu](http://www.concursoai.lu), outil OAI permettant d'organiser et de suivre des concours en ligne et

ayant notamment pour objectif de soutenir les membres OAI organisateurs de procédures d'attribution et d'informer leurs maîtres d'ouvrage sur les procédures possibles et l'orienter vers le choix adéquat pour son projet, a été présenté par Jean-Claude Welter. Le concours «Glamping Cabins», organisé par le ministère du Tourisme en collaboration avec l'OAI, est le premier concours utilisant cet outil.

Gilles Christnach a présenté la note d'intention OAI «BIM et Marchés publics» qui peut être décomposée en trois étapes: la mise à niveau des prestations de chaque partenaire de la Maîtrise d'œuvre OAI, l'homogénéisation des pratiques du BIM

et l'accompagnement des membres OAI dans ce processus.

Patrick Nosbusch a souligné le succès des workshops proposés aux lycéens pour les sensibiliser aux professions OAI. Après une première expérience très positive au Science Center le 12 mai 2023, cette manifestation sera renouvelée en 2024 au lycée du Nord (Wiltz) et au lycée Nic-Biever (Dudelange).

Steve Weyland a dressé le bilan intermédiaire du cycle 2023 des formations continues de l'OAI en collaboration avec notre partenaire House of Training. Le cycle des formations continues OAI pour l'année 2024, qui sera publié sur [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation), a également été présenté. En tout, 29 formations sont prévues, représentées sous six thématiques.

Pierre Hurt a exposé les actions de l'OAI dans le cadre des élections législatives, dont la communication a été centralisée sur le site [www.ppo.lu](http://www.ppo.lu).

Il reprend également les courriers récents adressés par l'OAI au formateur du nouveau Gouvernement.

Un kaléidoscope des nombreuses activités publiques de l'exercice écoulé, qui se sont traduites par une forte présence de l'OAI dans la presse et les médias, a été parcouru.

Pierre Hurt a invité l'assemblée à noter la date de la remise du Bauhärepräis OAI 2024, lundi 10 juin 2024 à la Philharmonie. Par ailleurs, la 2<sup>e</sup> édition d'Art in Situ OAI sera organisée lors du 2<sup>e</sup> semestre de 2024.

#### PLUS D'INFORMATIONS

- Le Powerpoint présenté lors de l'assemblée générale et le procès-verbal sont disponibles dans la Documentation OAI de l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «Assemblée générale OAI».
- Un reportage photo est également disponible à la rubrique «Galerie photos» de la Médiathèque.
- La charte de valeurs OAI pour un cadre de vie durable et un vivre-ensemble de qualité et la liste des signataires peuvent être consultées dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



## Relation contractuelle avec le Fonds du logement

Une délégation du Fonds du logement, composée de Dirk Kintzinger, directeur adjoint, et de chefs de projet FDL, a reçu le 25 octobre 2023 une délégation de l'OAI composée de Marc Feider, Corinne Stephany, Gilles Christnach et Me Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI.

Les commentaires de l'OAI sur les clauses techniques ont été discutés. Suite à cette réunion, le Fonds du logement a retravaillé ses clauses techniques. L'OAI préparera un document reprenant ses commentaires sur ces clauses en vue de l'adresser aux membres de l'OAI.



20.10.2023

Manifestation

## Makis Warlamis exhibition: a bridge from Luxembourg to Santorin

“Two paradises on earth”: the exhibition of the paintings of the late Greek artist Makis Warlamis was presented in the Forum Da Vinci from the 20<sup>th</sup> of September until the 20<sup>th</sup> of October 2023.

The vernissage brought together Luxembourg's Greek community, who listened attentively to speeches by Erna Hennicot-Schoepges (Honorary Minister of Culture), Pavlos Trochopoulos (Experimental Workshop of Vergina) and Michelle Friederici (OAI). The collection on display links Santorini's rock-solid buildings to Luxembourg's old town.

“I projected the city of Luxembourg onto different continents and countries, Luxembourg in Africa, Luxembourg in Latin America, Luxembourg in Asia and in Greece... The city now appears in good mood and tanned, full of cheerfulness and sparking ideas,” the artist said in 2014.



18.10.2023

Concertation

## Échanges avec le CRTI-B

Le CRTI-B, représenté par son président Thierry Hirtz et Moreno Viola, a échangé par visioconférence avec une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici,

Marc Feider, Gilles Christnach et Pierre Hurt, ainsi que Guittou Muller et Olivier Zirnheld, délégués OAI au conseil de gérance du CRTI-B. L'avancement des travaux de l'OAI pour établir un projet de contrat-type de maîtrise d'œuvre à publier par le CRTI-B a été présenté. Le dossier sera transmis au CRTI-B en trois étapes:

- clauses générales administratives;
- clauses générales « prestations » (livrables...);
- clauses particulières selon MO à voir.

La méthodologie pour tout le processus CRTI-B sera fixée avec la première étape. Il faudra également étudier les éventuelles répercussions sur les clauses techniques des autres acteurs.

Les répercussions de la circulaire émise par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics le 5 octobre 2023 relative à l'application de la tranche indiciaire déclenchée le 1<sup>er</sup> septembre 2023

dans le cadre de la révision des prix en matière de marchés publics ont également été discutées.

Le CRTI-B consultera les propositions émises par l'OAI pour l'accord de coalition pour en tenir compte, le cas échéant, dans son propre document qui sera adressé au formateur du Gouvernement.

## Performance énergétique des bâtiments

Une délégation du groupe de travail OAI « Énergie et durabilité » et de la Fédération des conseillers et certificateurs énergétiques ont échangé le 16 octobre 2023 avec Tom Winandy et Violaine Giaux du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA), et Marc Hoffmann et Aurélie Schreiner de l'Administration de l'environnement, en présence de représentants de l'énergieagence et de la Klima-agence.

Les résultats de l'enquête adressée aux membres de l'OAI et de la FCCE sur le logiciel LuxEeB-F du Fraunhofer-Institut für Bauphysik (IBP) pour l'établissement des certificats de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels ont été présentés.

Les échanges ont également porté sur la certification LENOZ, les subsides Klimabonus, les exigences acoustiques pour les pompes à chaleur...



13.10.2023

**Manifestation**

## BTS Bâtiments et Infrastructures

La cérémonie de remise des diplômes aux étudiants du lycée Josy-Barthel Mamer qui ont réussi leur formation en brevet de technicien supérieur a eu lieu le 13 octobre 2023 à la Maison du savoir au campus Belval. Elle a été une occasion spéciale pour honorer les étudiants qui se sont distingués par leur dévouement et leur persévérance au cours de leur formation.

L'OAI tient à féliciter Gil Lopes Alves, étudiant élève méritant de sa promotion du BTS Bâtiments et Infrastructures, pour son excellence académique. Vu ses très bons résultats, l'OAI lui a offert un prix spécial, qui a été remis par l'architecte Max Von Roesgen.



11.10.2023

**Manifestation**

## BTS Connected Buildings & Cities

La remise des diplômes aux étudiants des formations BTS du lycée des Arts et Métiers le 11 octobre 2023 a été à nouveau l'opportunité pour l'OAI de récompenser un étudiant du BTS Connected Buildings & Cities du lycée des Arts et Métiers Luxembourg.

Ainsi, Paul Parries s'est vu remettre des mains de Gilles Christnach un cadeau reconnaissant son excellent travail de fin d'études ayant comme sujet l'emploi des Building Management Systems dans les Bâtiments intelligents effectué au sein de l'entreprise a+p kieffer omnitec.



10.10.2023

**Concertation**

## Réunion entre VDL et l'OAI

Une délégation de la Ville de Luxembourg (VDL), composée de Sonja Gengler, architecte-directeur, Bert Burelbach et Carlos De Matos Faria du service Urbanisme, a présenté aux représentants de l'OAI Michelle Friederici, Laurent Heinen, membre du GT OAI « Santé, bien-être (Acoustique...) », et Pierre Hurt un projet de mise à jour du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la VDL

en ce qui concerne l'acoustique des bâtiments.

Les premières remarques de la délégation OAI seront prises en compte par la VDL. Suite à cette réunion, la VDL a adressé à l'OAI une demande d'analyse technique détaillée de ces projets d'articles incluant une simulation (reality check) de leur application sur des exemples de bâtiments réels.

09.10.2023

**Concertation**

## Luxembourg Center for Architecture (LUCA)

Le conseil d'administration du LUCA et le Conseil de l'Ordre se sont réunis le 9 octobre 2023 afin de se concerter sur les activités respectives en cours et à venir.

L'OAI et le LUCA ont convenu de proposer ensemble au Syvicol une prochaine Journée des bourgmestres placée sous le thème « Architecture, ingénierie, urbanisme ».

L'avancement des travaux visant à rédiger un nouveau Programme de politique architecturale se basant notamment sur les huit points essentiels de la Déclaration de Davos, et la relance de l'organisation d'une journée presse « Architecture, ingénierie, urbanisme », notamment afin de rappeler l'importance du respect des droits d'auteur des concepteurs OAI, ont également été discutés.



05.10.2023

**Manifestation**

## Home Expo/ Semaine nationale du logement 2023

L'OAI a participé à Home Expo/ Semaine nationale du logement à Luxexpo The Box à Luxembourg-Kirchberg avec les activités suivantes :

### Entrée Nord dans la verrière

- 1. Stand OAI n°1A18 dans la verrière de Luxexpo The Box : présentation de la 14<sup>e</sup> édition du Guide OAI Références 2022 (info sur [www.guidеоai.lu](http://www.guidеоai.lu)).

### Hall n°9 : Semaine nationale du logement 2023

- 2. Expo OAI « Glamping Cabins »  
Organisé par la Direction générale du tourisme et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), le concours d'architectes « Glamping Cabins » visait à stimuler la création de nouveaux types de logements touristiques en milieu rural.  
Parmi les 26 concepts soumis, le projet « Tiermchen » du bureau Saharchitects a été déclaré vainqueur par un jury interdisciplinaire.  
L'exposition présente ce concours et les propositions remises à travers les 28 panneaux.

- 3. Exposition OAI « BAUZEICHEN, Unsere gebaute Umwelt lesen »  
À travers les 20 panneaux (1,2 x 1,4 m) exposés, quelques bâtiments signifiants tirés des domaines public et privé, permettant de jeter un regard critique sur la qualité de la construction récente et contemporaine au Luxembourg peuvent être découverts.

- 4. Expo OAI « Bauhäre maache Lëtzebuerg – BHP OAI 2020 »  
42 panneaux (2 x 1 m) exposent les Lauréats, Mentionnés, Prix spéciaux et Prix public du Bauhärepräis OAI 2020, en attendant la prochaine édition en 2024!  
Infos sur [www.bhp.lu](http://www.bhp.lu).

### Hall n°7 : Home Expo 2023

- 5. Expo OAI de la 4<sup>e</sup> édition « Architectour.lu » 2023  
Cette exposition propose les 14 highlights de la 4<sup>e</sup> édition d'Architectour.lu, le guide de référence pour découvrir l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme contemporains au Grand-Duché de Luxembourg.

Jean-Claude Welter a remis à S.A.R le Grand-Duc un exemplaire de la 4<sup>e</sup> édition d'Architectour.lu à l'occasion de sa visite sur notre stand lors de l'ouverture officielle le 5 octobre 2023.



04.10.2023

**Concertation**

## Chambre des salariés

La Chambre des salariés, représentée par Nora Back, présidente, Sylvain Hoffmann, directeur, et Martine Mirkes, juriste, a échangé le 4 octobre 2023 avec les représentants de l'OAI Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt.

La délégation OAI a présenté le Programme politique OAI (ppo.lu) pour les élections législatives 2023, et notamment les six revendications phares OAI pour l'accord de coalition du nouveau Gouvernement, ainsi que les études sur la situation économique de ses membres.

Sur cette base, des pistes de collaboration pour accompagner la sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics (notamment services techniques des communes) et privés ont été discutées.



27.09.2023

**Concertation**

## Chambre des métiers

La Chambre des métiers, représentée par ses vice-présidents Paul Nathan et Alex Kieffer, ainsi que Tom Wirion, directeur général, Norry Dondelinger, directeur des affaires économiques, et Gilles Reding, directeur Services & Conseils, a reçu le 27 septembre 2023 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Gilles Christnach, Pierre Hurt et Yann Jegu.

Après un point sur la situation économique actuelle très préoccupante du secteur de la construction, la Chambre des métiers et l'OAI ont convenu de publier un communiqué commun pour l'accord de coalition du futur Gouvernement. Les six revendications phares de l'OAI ont servi de base de discussion en la matière. Les propositions communes ont été adressées

le 12 octobre 2023 au formateur du nouveau Gouvernement.

D'un commun accord, il a également été retenu que le contenu de la résolution commune CDM/OAI «Design First – Build Smart, Sustainable, Inclusive and Regional» du 13 décembre 2017 est toujours d'actualité.

La participation commune au sein d'organes tels que CRTI-B, CNCd, Klima-agence, etc., la législation sur les marchés publics et la formation continue des universitaires du domaine de la construction, entre autres sujets, ont également été abordées.

### PLUS D'INFORMATIONS

→ Les propositions communes de la Chambre des métiers et de l'OAI au formateur du nouveau Gouvernement et la résolution commune CDM/OAI «Design First – Build Smart, Sustainable, Inclusive and Regional» peuvent être consultées dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

# Trois questions de Pierre Hurt à Marc Feider

Après mes études d'ingénieur en génie civil à Kaiserslautern (D) et à Gand (B), j'ai débuté en 1991 ma carrière d'ingénieur-conseil chez Schroeder & Associés, où j'ai été chargé des missions de conception et de réalisation d'ouvrages d'art sur le Contournement sud-est de la ville de Luxembourg et sur la Collectrice du sud (A13). Sur de tels projets dans le domaine des travaux publics, le travail en équipe se fait principalement au sein d'équipes de maîtrise d'œuvre (MOE) composées d'ingénieurs.

Avec mon acceptation pour devenir associé en 2001 chez Schroeder & Associés, j'ai diversifié mon domaine de travail en intégrant également le domaine des bâtiments. J'ai rapidement réalisé que la réalité de la collaboration dans la MOE du bâtiment était encore plus complexe que dans une MOE constituée uniquement d'ingénieurs. En 2009, cela m'a motivé à m'impliquer dans le groupe de travail de l'OAI traitant de la collaboration et de la compréhension de la MOE du bâtiment.

Ces premiers contacts avec l'OAI m'ont permis de mieux connaître les professions regroupées auprès de l'Ordre ainsi que leurs pluridisciplinarités, ce qui m'a fortement impressionné. Mon engagement à apporter une valeur ajoutée à cette collaboration de la MOE m'a poussé à présenter ma candidature lors de l'assemblée générale de l'Ordre en 2011.

C'était également le moment du départ du vice-président honoraire Gaston Flesch du Conseil de l'Ordre, et il convient de souligner que c'est surtout Gast qui m'a pleinement soutenu pour assumer la tâche de devenir membre du Conseil de l'Ordre. Durant les six premières années, j'ai assumé la fonction de trésorier de l'Ordre, sous la présidence des honorables Bob Strotz et Andrea De Cillia. Le président honoraire Jos Dell

a repris le flambeau de Bob en 2013, suivi en 2021 par notre présidente Michelle Friederici.

Les débuts au sein du Conseil de l'Ordre ont été un défi à bien des égards : les rencontres avec les membres sympathiques et motivés lors des groupes de travail et la prise de connaissance des représentants politiques et professionnels lors des manifestations de l'Ordre, la gestion des innombrables thèmes qui ont tous été considérés comme importants et qui ont nécessité beaucoup de temps pour être assimilés... Le secrétariat de l'OAI a fourni les informations les plus importantes sur tous les thèmes, et Pierre Hurt a pu en plus faire l'historique du sujet. De tout cela, j'ai appris peu à peu à me faire une opinion et j'ai pris de plus en plus conscience de la portée et de l'importance de nos professions pour le façonnement de notre environnement et de notre société.

Ma vision limitée d'ingénieur civil s'est élargie et aiguisée. Dans les réunions, relativement peu nombreuses, auxquelles j'ai assisté en tant que trésorier et simple membre du Conseil de l'Ordre, j'ai également dû reconnaître que cette importance de notre profession était rarement accompagnée du respect et de la reconnaissance nécessaires.

Au cours de mes premières années, l'accent a été mis sur les négociations contractuelles avec l'ABP, qui ont toujours été l'une des principales préoccupations du Conseil de l'Ordre. La thématique de la coopération dans la MOE a été abordée de manière intensive sous la présidence de Jos Dell, en collaboration avec Gilles Christnach. La transmission d'une démarche intégrée et collaborative s'est limitée dans un premier temps à l'élaboration d'une formation continue et a abouti en 2019, sous la direction de Jos Dell, à la publication de la description du processus MOAI.

Lors de l'assemblée générale OAI du 25 octobre 2023, les étapes majeures de l'activité du vice-président Marc Feider ont été retracées pour honorer son engagement bénévole au service de la profession, notamment Trésorier d'octobre 2011 à octobre 2017 puis Vice-Président depuis octobre 2017 ; membre de la Commission OAI « Maîtrise d'œuvre OAI-MOAI.LU », Commission OAI « Attribution des missions de membres OAI », CNCD...

Avec sa circonspection, son engagement et son sens d'analyse stratégique, Marc Feider a su mener ses nombreux dossiers et surtout la MOAI.LU, la mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable (cadre de vie plus accessible et inclusif...).

Marc Feider a été nommé vice-président honoraire de l'OAI.

Je suis extrêmement fier de cette description de processus. J'ai également été surpris de constater que la MOAI a été très bien accueillie par le maître d'ouvrage et malheureusement très peu par les membres de l'OAI. Notre description du processus semblait tellement bien décrire la problématique de la collaboration que nos membres se sont sentis pris en flagrant délit et n'étaient pas particulièrement intéressés par la clarification d'une attitude clairement erronée.

Je suis donc d'autant plus heureux de constater que nos membres sont désormais favorables à la recherche d'une solution de collaboration et qu'ils sont disposés à participer activement aux groupes de travail mis en place sous la direction de Bertrand Bourdon. Je suis très honoré que la vision de Jos, Gilles et moi-même, ainsi que celle d'innombrables autres membres, ait finalement été reconnue de manière uniforme

et qu'un affinement de cette description du processus puisse avoir lieu.

Je me réjouis aussi que la Chambre des métiers ait reconnu le potentiel de l'extension de la description des processus aux artisans pour une bonne collaboration et qu'elle soit convaincue de l'efficacité d'une collaboration avec la MOAI dans une description efficace des processus. Merci également à Corinne Stephany, Jacques Seywert et Mike Düsseldorf d'avoir pris le relais dans le travail d'extension de la MOAI.

Au cours de mes trente années d'activité professionnelle, j'ai été sollicité à plusieurs reprises pour envisager des perspectives de carrière qui m'auraient éloigné du domaine de l'ingénierie-conseil. Une première opportunité m'a été donnée dans la haute fonction publique. Après mûre réflexion, et compte tenu de ma forte réticence à me conformer à une organisation hiérarchique rigide,

j'ai choisi de rester ingénieur civil indépendant chez Schroeder & Associés.

Une autre offre, celle d'assumer des responsabilités au sein d'une entreprise familiale de construction, a été tempérée par la réalisation que je ne pourrais probablement jamais assumer des responsabilités indépendantes majeures vis-à-vis des membres de cette famille. Finalement, je me suis toujours senti très à l'aise avec les responsabilités et la liberté d'exercer en tant qu'ingénieur civil indépendant. La possibilité d'intégrer mes propres idées et décisions dans les projets de construction, ainsi que de laisser ma créativité s'exprimer en collaboration avec mes collègues de bureau, continue à me motiver dans l'exercice de cette profession.

Cette conviction a également alimenté mon engagement au sein de l'Ordre pour la défense de l'indépendance de nos professions face à l'influence des grandes entreprises principalement orientées vers le profit. Il m'est difficile d'imaginer qu'un professionnel de l'OAI puisse prendre des décisions véritablement libres et indépendantes s'il doit rendre des comptes à un grand patronat anonyme et axé sur le rendement.

Après six années d'initiation aux vastes tâches de l'Ordre et aux responsabilités en tant que membre du conseil d'administration, je me suis senti prêt à assumer le rôle de vice-président en 2017. Avec ma nomination en tant que vice-président, le nombre de réunions et d'informations à traiter a augmenté. De plus, j'ai dû assumer des tâches de représentation que j'ai heureusement accomplies avec le soutien et la collaboration des présidents et du directeur de l'OAI. Dans ce contexte, les échanges avec les décideurs nationaux et internationaux se sont révélés particulièrement enrichissants. Sur la base des discussions au sein du Conseil de l'Ordre et de leurs conclusions,



# « Grâce à l'OAI, j'ai pu élargir et affiner ma vision d'ingénieur civil. »

nous les avons exposées aux décideurs, et je dois avouer que la reconnaissance de notre profession par les décideurs supérieurs n'a cessé de croître. Je garde un souvenir particulièrement positif de la concertation intensive avec le ministre Lex Delles et ses collaborateurs sur le projet de nouvelle législation OAI, ainsi que de notre échange sur la loi PMR avec la ministre Corinne Cahen et ses collaborateurs engagés. J'ai pris conscience que, par un travail de persuasion et de conviction, on peut obtenir des résultats auprès des décideurs.

Représenter nos membres en tant que vice-président a été une tâche très gratifiante, mais malheureusement, cela s'est fait au détriment de mes responsabilités professionnelles au sein du bureau Schroeder & Associés. J'avais déjà l'intention de démissionner avec Jos Dell lors de l'assemblée générale de 2021, mais j'ai trouvé injuste de laisser notre nouvelle présidente, Michelle Friederici, seule dans sa tâche. J'ai été très fier de l'accompagner au cours de ses deux premières années de présidence. Michelle s'est rapidement adaptée à ses tâches, ce qui m'a permis de me retirer en toute confiance en 2023 et de me consacrer de nouveau intensivement aux tâches d'associé chez Schroeder & Associés. La reprise de mes responsabilités de vice-président par Patrick Nosbusch m'inspire également beaucoup de confiance, puisque Patrick a été mon pilier au sein du conseil d'administration pendant

plus de six ans, et nous partageons définitivement les mêmes convictions sur l'indépendance des professions libérales des métiers de l'OAI.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers Gilles Christnach, dont l'ardente conviction en faveur d'une collaboration intégrée et collaborative des membres OAI et l'engagement dont il fait preuve sont inestimables.

En ce qui concerne les échecs et les déceptions que j'ai dû assumer au cours de mes années en tant que membre du Conseil de l'Ordre, deux aspects essentiels me viennent à l'esprit. Tout d'abord, ma volonté de promouvoir la création de conditions-cadres favorables à la transformation de l'industrie de la construction vers plus de durabilité. Je souhaitais promouvoir le passage d'une industrie linéaire orientée uniquement vers l'utilisateur à une industrie durable, axée sur l'économie circulaire, en alignement avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Mon engagement en tant que membre fondateur du CNCD en 2014 a été motivé par cette conviction profonde. Cependant, durant ma présidence du CNCD de 2019 à 2022, j'ai appris que cette transformation globale du secteur de la construction ne pouvait pas avancer uniquement sur la base d'une conviction personnelle. Bien que je reste convaincu que la conscientisation de la nécessité de transformer le secteur de la construction en un secteur durable se fera progressivement, elle sera probablement plus lente que ce que j'avais espéré.

Pour continuer à partager mes convictions, j'ai sollicité l'autorisation du Conseil de l'Ordre pour représenter l'OAI auprès du CNCD avec le soutien de l'architecte Dave Lefèvre.

Un autre échec concerne l'introduction d'un règlement uniforme pour la passation de marchés dans le secteur des services de planification. Malheureusement, je n'ai pas pu, pendant mon mandat, conclure le groupe de travail sur ce sujet en proposant une procédure définitive. J'ai souvent constaté que certains membres ne souhaitaient pas reconnaître la réalité de la situation, espérant maintenir la libre adjudication des prestations de planification sans se conformer systématiquement aux prescriptions légales émises par les pouvoirs publics. Cependant, je suis persuadé que le nouveau Conseil de l'Ordre examinera cette problématique et élaborera, dans l'intérêt de tous les acteurs, maîtres d'ouvrage et concepteurs, une solution consensuelle et judicieuse qui recevra un large soutien.

Enfin, je tiens à souligner que je ne regrette pas une seule seconde d'avoir été membre du Conseil de l'Ordre. Je suis infiniment reconnaissant des expériences et des connaissances que j'ai acquises. Je tiens à remercier mes associés de Schroeder & Associés pour leur disponibilité accordée dans le cadre de mon activité professionnelle, me permettant ainsi de mener à bien mes missions au sein de l'OAI. Sur le plan personnel, je souhaite exprimer ma gratitude envers ma chère épouse Shirley Rohen pour son soutien tout au long de ces années, ainsi que pour son aide et ses conseils lorsqu'un avis interprofessionnel était nécessaire.

Sans oublier que toute mon activité au sein du Conseil de l'Ordre n'aurait pas été possible sans le soutien compétent de l'équipe de l'OAI, Pierre Hurt et Yann Jegu en tête.

Marc Feider

**ARCHITECT  
@WORK**  
LUXEMBOURG

# architect meets innovations

## Luxexpo The Box

### 24 & 25 avril 2024

**THÈME: HEALTHY MATERIALS**

**CONFÉRENCES**

En collaboration avec L'OAI, Paperjam Club et LUCA

**EXPOSITION MATÉRIAUX**

Healthy Heroes by MATERIA

**EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE**

Proposée par l'OAI

**PROJECT WALL**

Par world-architects.com

**Pré-enregistrement obligatoire**

avec code d'invitation à reprendre : **OAI PB24**

En collaboration avec



[www.oai.lu](http://www.oai.lu)

**ARCHITECTATWORK.LU**

DESIGN & PLAN by  CREATIVE4

BELGIUM

THE NETHERLANDS

LUXEMBOURG

FRANCE

UNITED KINGDOM

GERMANY

AUSTRIA

SWITZERLAND

ITALY

SPAIN

PORTUGAL

DENMARK

SWEDEN

NORWAY

POLAND

## Trois questions de Pierre Hurt à Gilles Christnach

Quelle(s) est/sont l'/(les) action(s)  
la/les plus motivante(s)  
au cours de votre mandat ?

Lors de mon adhésion au comité des ingénieurs-conseils en décembre 2011, l'un des premiers documents que Pierre m'a présentés était la fiche « Percements ». Élaborée à l'époque par des ingénieurs pragmatiques, cette fiche exposait de manière claire et précise les règles et pratiques relatives au dessin, à la conception, à la soumission et à l'exécution des réservations nécessaires pour le passage des installations techniques à travers les voiles et dalles d'un édifice. Ces règles, bien que simples, se sont avérées efficaces et universelles, s'appliquant à l'ensemble des concepteurs, architectes et ingénieurs-conseils.

À l'heure actuelle, soit 13 ans après, un groupe de travail spécifique est en cours de révision du célèbre ouvrage de la MOAI (Maîtrise d'œuvre OAI), paru en 2019. Le nombre de fiches descriptives a depuis dépassé

les 25 unités, la fiche « Interfaces » étant l'une des plus représentatives de la philosophie de la MOAI : fournir à tous les membres des bonnes pratiques claires, précises et applicables sur le terrain, pour faire face aux situations récurrentes de coordination entre les diverses professions de la conception.

La MOAI est devenue l'une des missions principales au cours de ma décennie de service en tant que membre du Conseil de l'Ordre. L'accueil favorable réservé par les membres de l'OAI et par les maîtres de l'ouvrage a confirmé la nécessité d'un tel document. Sa pertinence et sa valeur en font une œuvre précieuse, destinée à être actualisée, complétée et améliorée en permanence. Son influence sur d'autres domaines, tels que la valorisation de la plus-value apportée par les concepteurs, son intégration dans les contrats de maîtrise d'œuvre, son impact sur la planification des études et des chantiers,

Lors de l'assemblée générale OAI du 25 octobre 2023, les étapes majeures de l'activité du membre du Conseil de l'Ordre Gilles Christnach ont été retracées pour honorer son engagement bénévole au service de la profession, notamment membre du Conseil de l'Ordre depuis octobre 2013 et membre de la Commission OAI « Maîtrise d'œuvre OAI-MOAI.LU », de la Commission OAI « Inscriptions », de la Commission OAI « Développement durable », du Comité de pilotage des formations continues OAI...

Avec son engagement, sa jovialité et sa disponibilité, Gilles Christnach a œuvré surtout à la mise en place de la Maîtrise d'œuvre OAI-MOAI.LU, le monitoring des contrats, la structuration des formations continues OAI et la promotion de la construction durable.



photo © Nader Ghavami

# « La MOAI est devenue l'une des missions principales au cours de ma décennie de service en tant que membre du Conseil de l'Ordre. »

ainsi que sa capacité d'extrapolation vers les métiers d'exécution, renforcent ma motivation à poursuivre mon engagement dans son développement à travers les groupes de travail afférents et la commission MOAI.

## Quelle(s) est/sont l'(les) action(s) la/les moins réussie(s) ou ayant laissé un goût d'inachevé ?

La sensibilisation des jeunes à nos professions de concepteurs, avec pour objectif de les enthousiasmer pour les défis de notre société, de notre environnement et de notre planète, requiert un investissement soutenu et une persévérance accrue. Une carence de main-d'œuvre, particulièrement prononcée dans les professions techniques, est actuellement observée. Fort heureusement, le volet de la formation des membres de l'OAI a réussi à instaurer une structure et un niveau de professionnalisme élevés. Il est impératif d'accroître nos efforts pour faire connaître nos rôles et nos domaines d'activité aux jeunes, qui constituent les futurs acteurs et édificateurs de nos espaces de vie. Cette mission requiert une attention renforcée, et l'émergence d'initiatives nouvelles, telles que l'organisation du « Dag als Architekt.in an Ingenieur.in »,

doit être rapidement multipliée en raison du temps d'incubation nécessaire pour stimuler des esprits créatifs et ingénieurs.

Au cours des discussions et des séances de suivi des contrats de maîtrise d'œuvre avec divers acteurs, qu'ils soient publics et privés, il a souvent été nécessaire de constater que la reconnaissance de la valeur apportée par nos métiers doit être renforcée. Il est impératif que tous les membres de la maîtrise d'œuvre parlent d'une seule voix lorsqu'il s'agit de défendre les honoraires, mettant particulièrement l'accent sur le temps nécessaire pour mener des études approfondies afin de garantir une conception de qualité. La question de savoir s'il convient d'adopter une approche plus audacieuse vis-à-vis des maîtres d'ouvrage pour atteindre cet objectif demeure pertinente. En tant que représentant de l'Ordre, il est essentiel d'éviter tout sentiment de dépendance et d'impuissance face à un client, potentiel ou existant, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de toute une profession. Cette préoccupation est fréquemment débattue au sein du Conseil, bien que des solutions pérennes demeurent actuellement en suspens.

## Quels sont vos espoirs et perspectives pour la nouvelle équipe du Conseil de l'Ordre en place et les professions OAI ?

Au cours des quatre dernières années, marquées par des événements ayant des répercussions sans précédent à l'échelle mondiale, notre manière de vivre collectivement et individuellement a été profondément influencée. Le déploiement de méthodologies et de processus novateurs, de plus en plus souvent d'origine artificielle, promet d'avoir un impact substantiel sur les professions créatives et scientifiques.

Face à ces défis contemporains, le Conseil de l'OAI, ainsi que l'ensemble de ses membres, se trouve dans la nécessité d'élaborer des règles et des méthodes de collaboration et de fonctionnement adaptées. L'objectif est et reste de consolider nos professions et nos compétences tout en favorisant une conception neutre et indépendante, afin de contribuer à la création d'un cadre de vie résilient, sain, équitable et durable. Ce processus d'adaptation et d'innovation s'avère essentiel pour assurer la pertinence et la pérennité de nos métiers dans un contexte en constante évolution.

L'OAI a renouvelé, début janvier 2024, son enquête de conjoncture. Il ressort que la situation économique actuelle est difficile, et de nombreux indicateurs (chute inquiétante du nombre de certificats émis aux professions OAI pour les demandes d'autorisation de construire, stagnation de la marge bénéficiaire, remplissage faible du carnet de commandes à trois ans, recrutement en veille...) incitent à une très forte prudence.

# Le baromètre du secteur

## Stabilisation de la situation économique, mais à un niveau très inquiétant

### Pourquoi cette enquête?

En préparation des entrevues avec les membres du nouveau gouvernement, il importe que l'OAI dispose d'une photographie fidèle de la situation économique de nos membres.

En outre, elle permettra de suivre l'évolution par rapport à la radiographie annuelle complète effectuée en janvier 2023 (Mag OAI n°3) et à la radiographie intermédiaire de septembre 2023.

### Qui a participé à l'enquête?

Le taux de participation (76 réponses) est élevé. 49% des répondants toutes activités confondues ont un effectif (en équivalent temps plein) entre un et cinq.

### Activité des bureaux ayant répondu

La majorité des bureaux indiquent qu'en 2023, ils ont travaillé principalement pour le secteur privé, mais qu'ils ont travaillé un peu plus pour le secteur public qu'en 2022. L'activité des bureaux concerne surtout des projets en phase de conception (jusqu'à l'autorisation de construire) et en phase de projets définitifs (jusqu'aux soumissions), moins en phase de chantier (jusqu'aux réceptions) ou autres prestations.

La majorité des projets sont traités en mission complète.

### DONNÉES OAI CLÉS 02.02.2024

— 787

bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg.

— 210

bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg.

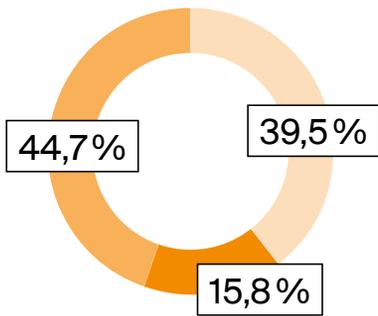
— 5 610

personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg.

— 72%

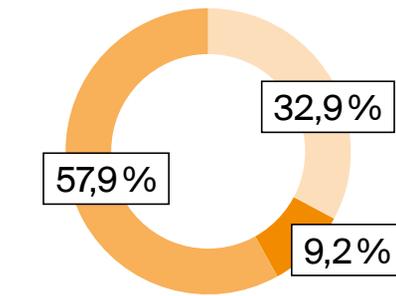
des bureaux établis au Luxembourg ont un effectif jusqu'à 5 personnes.

# Jauge sur la situation économique et financière des bureaux OAI



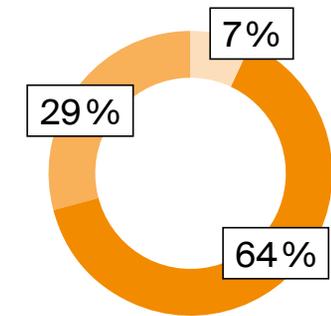
Comment jugez-vous la situation économique de votre bureau, actuellement ?

- bonne
- satisfaisante
- mauvaise



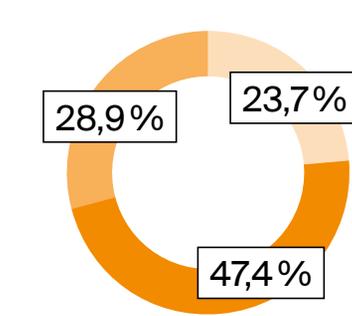
Selon vous, la situation dans 6 mois sera...

- meilleure
- identique
- pire



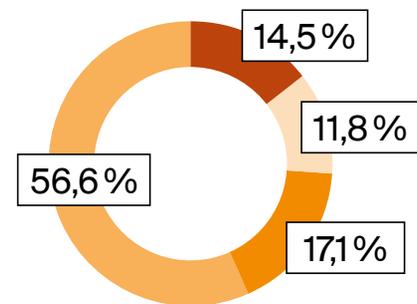
Selon votre analyse, les liquidités dont vous disposez vous permettront de tenir combien de mois ?

- 0 à 3 mois
- 4 à 6 mois
- 10 mois ou plus



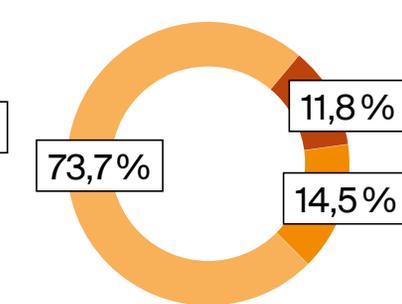
Votre carnet de commandes est rempli pour...

- 6 mois ou moins
- entre 6 et 12 mois
- plus de 12 mois



Durant les 12 derniers mois, j'ai...

- recruté des salariés
- gardé mon effectif
- licencié des salariés
- eu des salariés qui ont démissionné



Dans les 12 prochains mois, je pense à...

- recruter des salariés
- garder mon effectif
- licencier des salariés

- 44,7% des bureaux considèrent leur situation économique actuelle encore satisfaisante (contre 43% en septembre 2023 et 55% en février 2023). Par contre, 39,5% estiment leur situation mauvaise (contre 36% en septembre 2023 et 21% en février 2023).
- 57,9% des bureaux estiment que la situation sera identique dans 6 mois (contre 53,2% en septembre 2023 et 66,7% en février 2023). 32,9% estiment qu'elle sera pire dans 6 mois (contre 42,9% en septembre 2023 et 23,4% en février 2023).
- 64% des bureaux estiment que les liquidités dont ils disposent ne leur permettront de tenir que moins de 3 mois (contre 60% en septembre 2023 et 55% en février 2023).
- 47,4% des bureaux indiquent que leur carnet de commandes est seulement rempli pour moins de 6 mois (contre 50,6% en septembre 2023 et 47,7% en février 2023).
- 64% des bureaux indiquent que leur carnet de commandes à 3 ans est rempli à moins de 25% (contre 61% en septembre 2023 et 62% en février 2023).
- Durant les 12 derniers mois, 56,6% des bureaux ont gardé leur effectif (contre 64,9% en septembre 2023), et 14,5% ont dû licencier du personnel (contre 16,9% en septembre 2023).
- Dans les 12 prochains mois, 14,5% des bureaux pensent recruter du personnel (contre 12% en septembre 2023 et 20% en février 2023), et 73,7% pensent conserver leur effectif actuel (contre 66% en septembre 2023 et 73% en février 2023).

# Les communes, un soutien pour l'économie luxembourgeoise

## Parole à

Patrick Nosbusch,  
vice-président de l'OAI  
Michelle Friederici,  
présidente de l'OAI  
Léon Gloden,  
Ministre des Affaires  
intérieures



Pour les communes, les défis ne manquent pas. En particulier en matière de logements et de construction. Ce sujet tient à cœur aux autorités communales, mais aussi au ministère des Affaires intérieures et à l'OAI qui plaident pour une simplification administrative mais également pour une analyse de la loi sur les marchés publics. Leur objectif ? Construire plus vite et plus durable tout en garantissant aux utilisateurs une meilleure qualité de vie.

### Quels défis les communes rencontrent-elles actuellement ?

— LÉON GLODEN ● Le premier concerne les finances communales. Les communes lancent de grands projets, car, comme l'État, elles ont la responsabilité de soutenir l'économie luxembourgeoise en matière de construction. Pour mener à bien ces projets, elles doivent contracter des prêts importants aux taux élevés.

Par ailleurs, les communes sont un partenaire important en ce qui concerne la création de logements abordables. L'urbanisation a évolué ces 30 dernières années. Aujourd'hui, l'accent est davantage mis sur la qualité de vie dans les agglomérations, avec notamment la création d'espaces verts et de zones partagés.

Nous avons vécu aussi une professionnalisation des services communaux. Des urbanistes ont été engagés et travaillent ensemble avec les architectes et ingénieurs pour garantir une meilleure qualité interurbaine. Pour vérifier la bonne exécution des projets, les communes recourent régulièrement à des « project managers », en particulier pour les grands projets.

Enfin, la croissance démographique implique le développement continu des infrastructures techniques et des équipements publics (écoles, maisons relais, stations d'épurations, etc.), ce qui constitue un véritable défi pour les communes.

— MICHELLE FRIEDERICI ● L'augmentation de la population va de pair avec la hausse de la densité urbaine, car cela implique la nécessité de trouver de nouveaux terrains. Ce défi entraîne également des enjeux en termes de mobilité et de réchauffement climatique. Nous devons aujourd'hui veiller à ce que les bâtiments soient durables. Il ne faut pas toujours choisir la solution la moins chère car, on le sait bien, le moins cher est, dans la plupart des cas, le plus cher après. Il est nécessaire de renforcer le contrôle des projets exécutés, tout en reconnaissant que tous les documents et plans pertinents ne peuvent pas toujours être fournis lors de la phase de demande d'autorisation. Nous plaidons donc pour un dossier « as built » avec des plans « as built », accompagné d'un certificat OAI et d'un certificat de performance énergétique « as built ». Cette solution donne plus de sécurité à ceux qui construisent et au voisinage, car en effectuant nous-mêmes les contrôles, nous pouvons garantir que le projet soit bien exécuté. Les architectes et ingénieurs-conseils sont les seuls à pouvoir assurer cette garantie, en raison de notre déontologie et responsabilité et de l'intérêt public que nous devons sauvegarder.

— PATRICK NOSBUSCH ● Les plans « as built » permettent de connaître la situation réelle d'un bâtiment. Or, dans le privé, notre mission

« C'est une évidence que le développement de nos communes doit aller de pair avec une bonne qualité urbanistique et une bonne qualité architecturale. »

— LÉON GLODEN, Ministre des Affaires intérieures

s'arrête souvent à l'élaboration des plans initiaux. Des plans « as built » n'existent alors souvent pas, et on constate parfois qu'il y a une divergence par rapport aux autorisations de construire. Cela peut poser problème.

Quelles formes la collaboration entre l'OAI, le Syvicol et le ministère prend-elle ?

— LÉON GLODEN • Nous poursuivons le même objectif : construire plus vite et de façon qualitative afin de créer des espaces de vie où l'on peut se rencontrer et vivre ensemble. Pour aller dans cette direction, nous avons besoin l'un de l'autre. Nous collaborons avec le Syvicol sous forme de concertations périodiques pour discuter des préoccupations des communes en matière de finances, d'aménagement communal, etc. Le ministère ne doit pas se limiter à son rôle de contrôleur de légalité des actes effectués par les communes, mais doit surtout être un partenaire et un soutien. Avec l'OAI, la concertation est importante et concerne des thématiques plus spécifiques : aménagement communal, développement urbain, mais aussi les volets relatifs aux marchés publics. L'OAI sera un partenaire de concertation en matière de simplification administrative dans la construction.

— MICHELLE FRIEDERICI • Nous organisons au moins une réunion de travail par an avec le Syvicol, dans le but de discuter des



enjeux-clés et de coordonner nos efforts. Ensemble avec le Syvicol, nous proposons également des formations à l'INAP, destinées aux services techniques et aux nouveaux élus, en mettant l'accent sur des sujets techniques et réglementaires essentiels pour les services communaux. Nous participons aussi

activement à des groupes de travail communs, abordant des thématiques variées comme l'urbanisme et le développement durable. Notre méthodologie de travail, MOAI, facilite la collaboration entre les membres de l'OAI et renforce notre approche intégrale. Nous travaillons également de manière active

dans des groupes de travail avec la Chambre des métiers, intégrant les artisans pour mener à bien les projets de construction de manière efficace. Il est crucial, pour nous, de connaître les prestations que nous pouvons offrir et d'assurer que les maîtres d'ouvrage soient bien informés, garantissant ainsi la meilleure efficacité et qualité dans la réalisation des chantiers.

— PATRICK NOSBUSCH ● Nous avons l'habitude d'échanger sur les prestations de nos membres et sur les contrats-types d'architecte, d'ingénieur et d'architecte d'intérieur afin de mieux définir leurs missions. Ces contrats ne sont pas encore alignés, mais nous agissons dans cette direction. Notre méthodologie MOAI va nous permettre, pour chaque phase de projet, de définir qui fait quoi.

Face à la complexité galopante et au besoin urgent de logements, l'OAI préconise de recourir davantage aux services de ses membres pour la programmation et la conception intégrale par la méthodologie MAOI.lu. Qu'en pensez-vous?

— LÉON GLODEN ● Dans ce contexte, notre ministère invitera les communes à maintenir leur politique d'investissement à un niveau élevé dans le but de soutenir le secteur de la construction. La mise en œuvre de l'article 29 bis de la loi concernant l'aménagement communal nécessite aussi le recours

aux services des membres de l'OAI qui, dans ce cadre, jouent un rôle essentiel en matière de conseil tout au long de la réalisation du projet. Finalement, il revient aux communes de décider du degré d'implication des membres de l'OAI, en vertu du principe de l'autonomie des communes.

Comment voyez-vous la nécessité de garder l'indépendance des professions OAI, notamment dans le contexte des Design & Build?

— LÉON GLODEN ● L'indépendance des professions OAI permet de concevoir les espaces de vie des futurs usagers selon leurs besoins.



« Dans le cadre du futur Code de la construction, nous voulons rassembler les lois, règlements et normes auxquels nous sommes confrontés pour les hiérarchiser. »

— MICHELLE FRIEDERICI, présidente de l'OAI

# « Souvent, seul le prix importe. Nous plaidons pour une prise en compte des critères de qualité. »

— PATRICK NOSBUSCH, vice-président de l'OAI

Elle est cruciale pour garantir la qualité de vie de ces derniers. Concevoir et créer de tels espaces constitue un rôle à grande responsabilité, sachant que ce métier a une incidence importante sur le bien-être de nous tous. Nous ne pouvons plus entamer de grands projets sans impliquer les citoyens et les personnes concernées. Le design, c'est une chose, mais il faut également que ce soit pratique et que cela réponde aux défis de la vie quotidienne. C'est une responsabilité des architectes. Prenons l'exemple d'une place de marché. Il est crucial que l'OAI fournisse aux communes le package global quant à l'aménagement, la verdure, les illuminations, l'utilisation de la place, etc. C'est un vrai conseil des membres de l'OAI, car les communes n'ont pas toutes cette connaissance.

Beaucoup d'entreprises luxembourgeoises créent de belles choses, mais ne sont pas assez connues des privés et des autorités communales. Il revient à l'architecte de mettre en contact le maître d'ouvrage et les entreprises spécialisées pour les guider. Pour les communes, cela doit passer par un marché public.

— PATRICK NOSBUSCH • Nos membres sont actifs dans tous les domaines et disposent d'un savoir-faire varié. Notre objectif est que ces derniers puissent remplir notre mission: conseiller au maximum les maîtres d'ouvrages (quantité de conseils) tels que les communes. L'indépendance de notre profession est donc cruciale.



C'est une bonne chose que nos membres (les concepteurs) aient une relation contractuelle directe avec les maîtres d'ouvrage et non pas avec les constructeurs pour l'intérêt public.

— MICHELLE FRIEDERICI • Nous plaidons aussi pour une bonne programmation avant de lancer un projet. Si un maître d'ouvrage veut par exemple construire une école,

il faut une analyse en amont pour déterminer ce qui est réalisable ou non.

Partagez-vous la stratégie globale de l'OAI pour un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et la digitalisation dans la construction grâce à la création d'un Code de la construction ?

### Comment souhaitez-vous la mettre en pratique ?

— LÉON GLODEN ● Ces sujets me tiennent à cœur en matière d'aménagement communal (PAG), de développement urbain (PAP) et de construction. Nous souhaitons que les acteurs se rencontrent le plus tôt possible pour que la commune, les architectes, les ingénieurs et les urbanistes qui la conseillent travaillent main dans la main. Plus un projet dure, plus il coûtera.

Nous allons aussi entamer une discussion sur le principe « silence vaut accord » pour les autorisations de construire. Les autres administrations intervenant dans la procédure d'autorisation devront pouvoir répondre à brève échéance.

Enfin, nous avons créé un groupe de travail avec le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et le Syvicol pour réduire les délais, voire abolir des études non imposées par une législation européenne. Cette simplification permet de concentrer les efforts sur l'extension du parc de logements, y compris abordables, et sur la conception de cadres de vie.

En matière de digitalisation, nous cherchons à améliorer notre plateforme en ligne pour qu'elle devienne un outil de coopération entre les fonctionnaires, les communes et les maîtres d'ouvrage.

— PATRICK NOSBUSCH ● La multiplication des lois, parfois en contradiction, explique en partie la longueur des procédures. Les membres de l'OAI doivent donc aujourd'hui jongler entre les administrations pour trouver des compromis.

— MICHELLE FRIEDERICI ● Dans le cadre du futur Code de la construction, nous voulons rassembler les lois, règlements et normes auxquels nous sommes confrontés pour les hiérarchiser et éliminer ceux qui ne sont pas nécessaires.

### Selon vous, est-il nécessaire d'analyser la loi sur les marchés publics quant à son efficacité : seuils, durabilité, soutien aux PME ?

— MICHELLE FRIEDERICI ● Nous pensons qu'il serait bénéfique de prévoir des marchés publics séparés pour chaque corps de métier. Actuellement, en attribuant des marchés publics aux entreprises générales, nous perdons le contrôle sur le choix des sous-traitants. Cela nous prive souvent des entreprises expérimentées et artisanales de qualité, qui ne sont pas toujours informées de ces opportunités et ne peuvent donc pas y participer.

— PATRICK NOSBUSCH ● Il faudrait aussi revoir les seuils en dessous desquels les communes peuvent donner une attribution directe. Nous pourrions alors avoir plus de marge pour les artisans et concepteurs locaux. Un autre point concerne les critères d'adjudication. Souvent, seul le prix importe. Nous plaillons pour une prise en compte des critères de qualité. Le moins cher n'est pas souvent le meilleur ni celui qui donnera le meilleur conseil.

— LÉON GLODEN ● Ce sont des directives européennes qui constituent le fondement de notre législation actuelle et des principes de base en matière de marchés publics. Dans le cadre de cette analyse, les valeurs et dispositions européennes qui régissent cette matière ne pourront pas être remises en question. Ceci dit, il peut être utile d'examiner la possibilité de renforcer la clarté et la lisibilité du dispositif légal, voire d'améliorer certains aspects du régime actuel, en ce qui concerne les marchés dits nationaux, c'est-à-dire les marchés dont la valeur estimée se situe en dessous des seuils européens.

### Dans le cadre du Nouveau Bauhaus européen et du renouveau du programme

### de politique architecturale, comment le rôle des communes peut-il être dynamisé ?

— MICHELLE FRIEDERICI ● La première initiative Bauhaus, apparue dans les années 1920, fusionnait l'artisanat et l'art. Le Nouveau Bauhaus va plus loin en intégrant également les notions de durabilité, de changement climatique et d'économie circulaire. Cette initiative européenne, bien qu'elle bénéficie de subventions, reste encore peu connue des communes. Nous souhaitons activement changer cette méconnaissance, en sensibilisant davantage les communes à cette initiative et à ses bénéfices potentiels.

— PATRICK NOSBUSCH ● Le Bauhaus est une philosophie. Les bâtiments que nous construisons aujourd'hui devront pouvoir être déconstruits dans le futur afin de réutiliser les matériaux.

— LÉON GLODEN ● C'est une évidence que le développement de nos communes doit aller de pair avec une bonne qualité urbanistique et une bonne qualité architecturale afin de rencontrer l'acceptation de la part de nos citoyens et accélérer les procédures administratives.

Ainsi, plus un projet fait preuve d'une bonne esthétique et plus il apporte une plus-value aux futurs habitants, mais également aux habitants des terrains et quartiers limitrophes, plus le projet recevra l'aval de la population. C'est pourquoi le ministère renforcera ses efforts de sensibilisation et de conseil en matière de qualité urbanistique.

# Tribune libre

## Le service Travaux neufs de la Direction des moyens logistiques du Corps grand-ducal d'incendie et de secours

## Un nouvel acteur parmi les maîtres d'ouvrage publics fondé sur les principes du «lean management»

### 1. Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, avec l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018, portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours, tous les acteurs nationaux des services de secours sont regroupés au sein d'un établissement public, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS).

Les différents acteurs composant le CGDIS sont :

- les services d'incendie et de sauvetage communaux ;
- les unités de la Protection civile ;
- le Service d'aide médicale urgente (SAMU) ;
- le Service incendie et ambulance de la Ville de Luxembourg ;
- les pompiers aéroportuaires.

Les principales missions du CGDIS portent sur les secours aux personnes, le sauvetage, ainsi que sur la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

### 2. Pourquoi agir en tant que maître d'ouvrage ?

Lors de sa création en 2018, le CGDIS, en tant que jeune établissement public, a dû faire face à une multitude de défis, tant sur les plans opérationnel et organisationnel que sur le plan logistique, nécessitant une organisation efficace et rigoureuse de ses services.

À cette fin, le CGDIS, dont la gestion est confiée au directeur général M. Paul Schroeder, dispose de six directions fonctionnelles avec des missions bien précises :

- la Direction de la coordination opérationnelle ;

- la Direction de la stratégie opérationnelle ;
- la Direction médicale et de la santé ;
- la Direction administrative et financière ;
- l'Institut national de formation des secours ;
- la Direction des moyens logistiques.

Compte tenu de la panoplie d'attributions précitées dans le domaine de la sécurité civile et des besoins logistiques qui en découlent, il s'est avéré indispensable de doter le CGDIS d'une Direction des moyens logistiques (DML), placée sous la responsabilité de l'ingénieur et directeur fonctionnel M. Alain Di Genova.

Cette direction couvre les aspects d'approvisionnement en matériel et en équipements d'intervention, l'acquisition et la maintenance des véhicules d'intervention, la mise en place et la gestion de l'infrastructure informatique et de télécommunication, la gestion du patrimoine immobilier et enfin la conception et la construction de nouveaux immeubles.

Dans ce contexte, le besoin accru en nouveaux bâtiments fonctionnels, dont notamment des Centres d'incendie et de secours (CIS) et des bâtiments administratifs, techniques et logistiques, semble évident afin de pouvoir satisfaire les besoins infrastructurels de presque 7000 membres du CGDIS, composés de pompiers volontaires, de pompiers professionnels et de personnels administratifs et techniques. Considérant la complexité des projets infrastructurels, une compréhension irréprochable des besoins des pompiers est nécessaire.



Sven Viktor, officier-pompier divisionnaire, chef du service Travaux neufs du CGDIS

S'y ajoute l'importance de pouvoir bénéficier de procédures internes efficaces et propres au CGDIS.

Afin de pouvoir répondre aux exigences précitées, le département Bâtiments de la DML a été doté d'un service Travaux neufs (TN) ayant comme vocation :

- d'agir en tant que représentant du maître d'ouvrage public CGDIS, afin de construire ses propres immeubles de moyenne et de grande envergure ;
- d'agir en tant que conseiller des communes luxembourgeoises, partenaires indispensables du CGDIS, construisant des CIS de petite et de moyenne envergure pour le compte du corps.

### 3. Devenir maître d'ouvrage – Un défi et une chance à la fois !

La création d'un service Travaux neufs représente certes un défi, notamment compte tenu de la situation compliquée sur le marché de la construction qui a été frappé par une pandémie et par des tensions géopolitiques ayant, jusqu'aujourd'hui, un impact économique néfaste sur le secteur.

En revanche, un nouveau départ apporte des avantages considérables. C'est ainsi qu'il a été décidé de concevoir le service TN

sur base des principes du «lean management» (LM), une philosophie de gestion ayant ses racines dans l'industrie automobile du Japon du XX<sup>e</sup> siècle et qui est transposée sur le secteur de la construction depuis le XXI<sup>e</sup> siècle et dénommée «lean construction».

Le «lean management» est axé sur la création de valeur et, avant tout, sur la mise en valeur de l'être humain. Le service TN en décline ses principaux axes de développement de la façon suivante :

- éviter le «Muda», expression japonaise signifiant «gaspillage» ou «activités inutiles» ;
- éviter le «Muri», expression japonaise signifiant «surcharge» ;
- éviter le «Mura», expression japonaise signifiant «déséquilibre» ;
- appliquer le principe «Kaizen», expression japonaise signifiant «changement pour le meilleur» ou «amélioration constante» ;
- améliorer la collaboration entre tous les acteurs engagés dans la conception et la réalisation des projets de construction, en vue de rétablir le plaisir et la motivation dans ce domaine captivant.

### 4. Fonder un service sur les principes du «lean management»

Sur la base des axes de développement précités, découlant de la philosophie «lean», le service Travaux neufs s'est donné des objectifs clairs et des outils performants, dont les particularités seront développées, plus en détail, ci-après.

#### 4.1. Formaliser les objectifs sur base d'un leitmotiv sous-jacent

Une première étape constitue la formalisation d'un leitmotiv, permettant de mettre en évidence l'importance des activités du service TN pour les services de secours et servant implicitement à motiver le personnel interne et externe pour contribuer à une cause commune :

- « Nous planifions et construisons ensemble, afin de permettre aux pompiers du CGDIS d'aider davantage les citoyens en détresse. »

En se basant sur ce leitmotiv, les trois objectifs primaires à atteindre lors d'un projet de construction, soit la qualité, les coûts et le temps, peuvent être transposés comme suit :

- Qualité : une qualité irréprochable de nos centres d'incendie et de secours permet à nos pompiers de se préparer au mieux à leurs missions et d'aider davantage les citoyens en détresse.
- Coûts : une gestion efficace des budgets de construction permet de respecter le programme de construction pluriannuel et permet ainsi d'améliorer le patrimoine immobilier du CGDIS, ce qui permet, en revanche, à nos pompiers d'aider davantage les citoyens en détresse.
- Temps : pour les services de secours, le temps d'intervention joue un rôle clé pour sauver des vies. Construire, dans les délais impartis,

des centres d'incendie et de secours, opérationnellement mieux situés, permet aux pompiers du CGDIS d'aider davantage les citoyens en détresse.

#### 4.2. Un programme de construction basé sur un guide de planification

Selon l'optique « lean », la définition des objectifs et la mise en place d'un programme de construction clair et précis représentent des conditions sine qua non, afin d'éviter toute forme de « Muda ». De plus, la maîtrise d'œuvre et les entreprises peuvent ainsi concevoir et construire au plus proche des attentes du maître d'ouvrage.

De ce fait, le service TN a développé un guide de planification

holistique pour la conception de ses CIS, en tenant compte des exigences du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> mars 2019 relatif à la mise à disposition des biens immeubles destinés à héberger un centre d'incendie et de secours. Le document couvre tous les aspects d'un projet de construction, en partant des aspects d'autorisation, d'urbanisme et d'architecture, aux aspects relevant des domaines du génie civil et du génie technique. Le degré de précision couvre tant les grandes lignes de conception que des détails comme le choix des matériaux ou des équipements techniques.

Ce guide sert avant tout de fil conducteur et permet ainsi de maintenir un niveau de liberté suffisant, afin de pouvoir proposer des solutions adaptées aux projets respectifs.



Le document est mis à disposition aux maîtrises d'œuvre engagées par le CGDIS, ainsi qu'aux administrations communales, construisant des CIS pour le compte du CGDIS.

In fine, ledit guide de planification sert non seulement à mieux formaliser le programme de construction du CGDIS, mais permet également de mettre en œuvre le principe du « Kaizen ». En vue d'assurer une amélioration constante, le guide est constamment retravaillé en tirant des « lessons learned » des projets déjà réalisés ou en cours de réalisation. Par conséquent, le CGDIS travaille actuellement avec acharnement sur l'élaboration d'une deuxième édition.

#### 4.3. Dix règles d'or pour une collaboration fructueuse et efficiente

Vu la complexité des projets de construction et la multitude d'acteurs engagés dans la conception et la réalisation de ces derniers (architectes et ingénieurs-conseils, entreprises, etc.), il est essentiel de fixer des règles claires au sein d'une équipe de projet, en se basant sur le respect mutuel et dans le but de favoriser une collaboration fructueuse et efficiente.

L'encadré, page 34, reprend les dix règles d'or du service TN dans le cadre d'un projet de

### 10 RÈGLES D'OR DU SERVICE TN DU CGDIS POUR UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE ET EFFICIENTE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION :

- 1. Nous sommes une équipe et le respect mutuel constitue une valeur clé de notre collaboration constructive !
- 2. Nous travaillons de manière transparente – des problèmes ou inquiétudes sont immédiatement thématiques, afin de chercher ensemble des solutions pertinentes !
- 3. Nous communiquons vers le bas et vers le haut, en favorisant, dans un premier temps, la communication orale, et dans un deuxième temps, la communication écrite !
- 4. Nous ne cherchons pas de coupable, mais nous élaborons des solutions ensemble !
- 5. Nous respectons nos engagements – nous tenons notre parole !
- 6. Nous sommes présents – lors des réunions de projet nous ne travaillons que sur notre projet en commun !
- 7. Nous travaillons consciencieusement, nous anticipons et nous pratiquons une remise en question régulière – même en dehors de notre corps de métier !
- 8. Nous travaillons en mode « Track Changes » – en travaillant sur la base de notre dernier niveau de connaissance et en justifiant chaque modification !
- 9. Nous nous concertons dans le processus décisionnel, le maître d'ouvrage s'engage à prendre des décisions rapides et fondées sur la base de cette concertation !
- 10. Nous avons un objectif principal commun : « Planifier et construire ensemble, afin de permettre aux pompiers du CGDIS d'aider davantage les citoyens en détresse » !



fig. 1

fig. 1  
Le Centre national d'incendie  
et de secours (CNIS)



fig. 2

fig. 2  
Le centre d'incendie  
et de secours Findel  
fig. 3



fig. 3

Le centre d'incendie  
et de secours Remich  
fig. 4



fig. 4

Formation  
«Lean Management»

construction. La notion « nous » englobe l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet.

Au début d'un nouveau projet de construction, les règles énumérées ci-avant sont proposées à l'ensemble des acteurs impliqués. En tant que représentant du maître d'ouvrage, le service TN du CGDIS s'efforce de les respecter en premier lieu tant en interne qu'envers ses partenaires.

#### 4.4. Un personnel pluridisciplinaire formé selon les principes « lean »

Lors du recrutement de son personnel, le service TN du CGDIS exige des compétences techniques et sociales afin de construire une équipe pluridisciplinaire, capable de faire face à une multitude de défis techniques. Ainsi, le service est composé d'officiers-pompiers, disposant également d'une formation d'ingénieur, ainsi que d'architectes et d'ingénieurs civils avec une expérience approfondie dans les divers domaines de la construction (architectes et ingénieurs en génie civil, en génie technique, en génie électrique, etc.).

Dans un deuxième temps, le service TN met une attention particulière sur la formation continue en incluant notamment les domaines de la législation, des autorisations,

mais, avant tout, de la gestion de projets avec un accent sur le « lean management ».

Il y a lieu de mettre en évidence qu'un personnel compétent, bien formé et travaillant suivant une philosophie claire et compréhensible constitue un investissement judicieux en vue d'assurer le respect des trois objectifs majeurs précités, la qualité, le temps et les coûts.

#### 5. Conclusion

Grâce à une structure innovante axée sur les principes du « lean management », l'application d'outils performants comme le guide de planification des centres d'incendie et de secours, la focalisation sur l'humain tant au niveau du staff pluridisciplinaire hautement formé au sein du service TN qu'au niveau de la collaboration efficace avec ses partenaires, le service TN a déjà fait ses preuves notamment avec la réalisation du Centre d'incendie et de secours Remich achevé au cours de l'année 2023, tout en respectant le budget, la qualité et le planning dans un contexte économique difficile.

Malgré un certain nombre de projets déjà réalisés avec succès en tant qu'utilisateur, et plus récemment aussi en tant que représentant du maître d'ouvrage, le service Travaux neufs du CGDIS est, aujourd'hui, en pleine expansion et toujours à la recherche d'excellence dans son travail. L'adoption de la philosophie « lean », et plus précisément du principe « Kaizen », permet une amélioration constante pour pouvoir faire face aux défis futurs et actuels.

In fine, au sein de sa Direction des moyens logistiques, le CGDIS dispose dorénavant d'un service de construction performant, capable de réaliser les projets d'envergure futurs dont par exemple le nouveau Centre d'appui logistique et technique, le CIS Nordstad, ainsi qu'une multitude de projets à réaliser avec le soutien de son partenaire principal, les communes du Luxembourg.

# Espaces d'une vie

## Entretien avec Victor Jaaques

Interview des membres  
honoraires de l'OAI  
par l'architecte Romain  
Hoffmann.

Victor Jaaques a été nommé membre honoraire de l'OAI lors de l'assemblée générale OAI du 22 octobre 2014 pour le remercier pour son engagement bénévole au service de la profession.

Membre fondateur du Conseil de l'Ordre depuis la constitution de l'OAI en mars 1990 jusqu'à octobre 2003, les étapes majeures de ses nombreux mandats furent : trésorier de l'OAI d'octobre 1997 à octobre 2003; trésorier de la Section des ingénieurs-conseils d'octobre 1997 à octobre 2003; membre de la commission OAI «Inscriptions» de 1990 à 2003; membre de la commission OAI «Déontologie» depuis 1990; membre du Conseil de Discipline...



Romain Hoffmann,  
Architecte, membre  
honoraire de l'OAI

### Victor, tu as tes racines dans une famille de cultivateurs.

Oui, en effet, je suis né le 26 septembre 1944 à Niederpallen (commune de Redange) où ma famille exploitait une grande ferme.

### Qu'est-ce qui t'a poussé à faire des études ?

Comme dans presque chaque famille de cultivateurs, à cette époque, il y avait toujours un des enfants qui, après l'école primaire, faisait des études et les autres qui travaillaient pour le bien de l'entreprise familiale.

C'est ainsi que j'ai eu la chance de faire mes études secondaires à Arlon de 1957 à 1964.

En 1964, j'ai continué mes études supérieures à la faculté des Sciences agronomiques à Gembloux, que j'ai terminées en 1969 avec un diplôme en génie rural.

### Est-ce que tu t'es accordé une « pause » après ton diplôme ?

Non, en date du 6 octobre de la même année j'ai commencé à travailler dans le bureau Jos Kneip, rue Wilson à Luxembourg-ville. Le bureau Kneip était surtout actif dans le domaine du remembrement, grand thème à cette époque.

Pendant les années 1970, j'ai fait des stages pratiques en Suisse, à Nyon, pour finaliser mes connaissances surtout dans la gestion de projets, le traitement informatique des données, etc.

### Quand es-tu devenu associé au bureau Kneip ?

C'est en 1972 que je suis devenu associé. Le bureau occupait à cette époque environ 12 personnes.

En 1976, en tant que directeur technique, je me suis engagé pour une plus grande diversification du bureau, absolument nécessaire, surtout dans le domaine du géomètre.

Pendant les années suivantes, le bureau s'est agrandi jusqu'à environ 35 personnes et s'est installé à la Cloche d'Or.

En 1982, j'ai repris le bureau Kneip.

### C'est en 2014 que tu as arrêté ton travail.

Oui, exactement. Ce sont Valérie Bégué, Philippe Jaaques, Marc Weisgerber et Schroeder & Associés qui ont repris le bureau, lequel se trouve aujourd'hui 98, rue du Grünwald à Luxembourg.

### Parlons un peu de tes projets...

À partir de 1968, le bureau Kneip a réalisé la majorité des projets du remembrement viticole de la Moselle luxembourgeoise. Évidemment c'était pour tout le monde à l'époque une nouvelle expérience complexe, avec de nombreuses visites des lieux, réunions, mesurages, propositions, discussions, négociations, etc.

Pour résoudre les problèmes majeurs, on a cherché l'inspiration en Allemagne pour voir et analyser différentes expériences déjà faites.



Victor Jaaques

« Si c'était à refaire,  
je choisirais  
encore une  
fois ce métier  
passionnant. »

Il faut savoir qu'au début, l'exploitation des vignobles se faisait par un treuil remplacé plus tard par les tracteurs.

Le problème majeur qui se posait donc pour nos ingénieurs était de savoir comment aménager le vignoble pour permettre de mécaniser les travaux. Un autre problème était l'évacuation de l'eau de pluie de façon à éviter l'érosion des coteaux.

Aux projets du remembrement viticole s'ajoutaient les projets du remembrement urbain, comme par exemple la Z.A. Bourmicht avec ses 25 propriétaires, la Z.A. Howald avec la grande surface Cactus, etc.

Au niveau de l'aménagement proprement dit, on a réalisé bon nombre de lotissements pour divers promoteurs.

Une spécialisation à part de notre bureau était la négociation des droits de passage pour réseaux tels que : eau, gaz, électricité.

Je vois que ton carnet de travail était toujours bien rempli.  
Tu peux être satisfait de ta carrière professionnelle.

Absolument. Je suis très satisfait et fier de mon parcours. Je choisirais encore une fois ce métier passionnant.

Ma devise : à l'université on apprend à étudier, au bureau on apprend le travail.

En dehors de ton métier, tu t'es engagé encore à l'Ordre ?

Oui, à partir de 1981 j'étais secrétaire de la Chambre des ingénieurs-conseils (CICL),

et de 1990 jusqu'à 2003 j'étais membre du Conseil de l'OAI et actif dans diverses commissions.

Quelles sont tes occupations préférées aujourd'hui ?

- Promenades dans la nature.
- Entretien de la propriété forestière.
- Voyages en Europe.
- Dépouiller les archives familiales.

Merci Victor pour l'entretien et de nous avoir donné un aperçu de ta vie professionnelle.



fig.1



fig.2



fig. 3



fig. 4

fig. 1  
Grevnmacher  
fig. 2  
Langsur  
fig. 3 et 4  
Schwebsange  
Kolteschberg

# Jurisprudence

## La réception de l'ouvrage

CONSEIL JURIDIQUE  
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible sur l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI, avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique, répondra directement sans frais.

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, un service d'orientation juridique exclusivement dédié aux membres de l'OAI est également proposé contre une participation financière.



Dominique Bornert,  
conseiller juridique  
de l'OAI

La réception des travaux, d'importance majeure, constitue le point de départ des responsabilités biennale et décennale, régies par les articles 1792 et 2270 du Code civil. Le Code civil ne définit pas la notion de réception <sup>1</sup>. Selon la jurisprudence, elle se définit comme « l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves. Il est admis de manière générale que la réception de l'ouvrage peut être expresse ou tacite. Dans ce dernier cas, elle suppose l'existence d'une volonté non équivoque du maître de recevoir l'ouvrage... » <sup>2</sup>

### La réception formelle sur base d'un procès-verbal de réception ou son équivalent

Le procès-verbal de réception doit impérativement être signé par le maître de l'ouvrage confirmant ainsi l'agrément des travaux, sinon par un mandataire ayant pouvoir de signer un tel acte juridique.

Dans le cadre des marchés du secteur privé, il est possible de convenir de dispositions contractuelles pour définir et organiser la réception <sup>3</sup>, celle-ci pouvant être accordée avec ou sans réserve <sup>4</sup>.

Pour les marchés publics s'appliquent les dispositions du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics (convocation à l'initiative d'une des parties, établissement d'un procès-verbal, nécessité de redresser les malfaçons et vices constatés pour parvenir à l'établissement d'un procès-verbal définitif) <sup>5</sup>. Selon certaines décisions, « en matière de marchés publics, la réception tacite est inconnue. » <sup>6</sup>

### La réception tacite et la charge de la preuve (marchés privés)

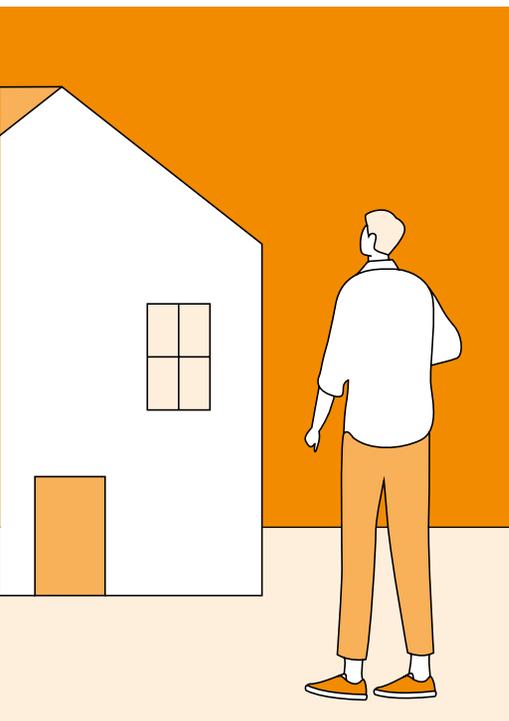
« En l'absence de procès-verbal de réception des travaux, il y a dès lors lieu de vérifier si une réception tacite peut le cas échéant se dégager des éléments de la cause. La réception tacite découle de la démonstration de la volonté non équivoque du maître de l'ouvrage d'accepter les travaux en l'état. Les critères d'appréciation de la réception tacite varient selon les circonstances. L'examen de cette volonté — qui peut se déduire de divers éléments, tels que la prise de possession des lieux, le fait de faire travailler d'autres corps de métiers au parachèvement de l'ouvrage ou le paiement du prix sans réserves —



est de pur fait et dépend souverainement de l'appréciation du juge du fond.»<sup>7</sup>

Il « incombe à celui qui revendique la réception tacite d'en établir l'existence »<sup>8</sup>. Toutefois selon certaines jurisprudences, le paiement des travaux et la prise de possession de l'ouvrage valent présomption de réception tacite. Il y a alors renversement de la charge de la preuve<sup>9</sup> : la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de recevoir les travaux n'a plus à être démontrée, sauf à ce que le maître d'ouvrage, qui conteste la réception tacite, prouve que cette volonté d'agrégation fait défaut.

Le projet de loi n° 5704<sup>10</sup>, hélas enclavé, prévoit d'introduire dans le Code civil une définition de la réception et, en cas de différend, une saisine du président du tribunal du lieu de situation de l'immeuble, qui pourrait « charger un homme de l'art de procéder à la réception de l'ouvrage. Les conclusions de celui-ci ne lient pas le juge du fond. » Le Juge des référés se déclare actuellement incompétent à cet égard<sup>11</sup>.



- 1 Au contraire par exemple du Code civil français qui, en son article 1792-6, définit la réception.
- 2 Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Jugement civil du 28 janvier 2020 (IV<sup>e</sup> chambre) – 2019TAL-CH14/00022, n° TAL-2019-02542 du rôle).
- 3 Il est par exemple envisageable de prévoir dans le contrat des dispositions, telles que : « La réception fait l'objet d'un procès-verbal établi contradictoirement dans lequel sont constatées actées d'éventuelles réserves quant à des défauts de conformité ou des désordres ou vices affectant l'ouvrage. D'éventuels défauts de conformité avec les prévisions du contrat n'ayant pas de caractère substantiel, ainsi que d'éventuels désordres ne rendant pas la construction ou les éléments de celle-ci impropres à leur utilisation, conformément à leur destination, ne font pas obstacle à la réception. La réception pourra également résulter de la prise de possession sans réserves par le maître de l'ouvrage. Lorsque l'ouvrage est réalisé par tranches ou lots distincts, les parties peuvent convenir de réceptions partielles pour chaque tranche ou lot. »
- 4 Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Jugement civil du 11 mai 2016 (n° 98/16 (XI<sup>e</sup> chambre), n° 151.049, 152.682, 156.330 et 160.975 du rôle, et n° 157.921 du rôle) : « Il est admis que rien ne s'oppose à ce qu'une réception définitive soit assortie de réserves relatives à certaines imperfections constatées. Les éléments réservés ne seront alors pas considérés comme acceptés et continueront ainsi de relever du droit commun de l'exécution contractuelle jusqu'à leur levée. Par contre, pour tous les travaux par rapport auxquels aucune réserve n'a été formulée, la réception produira ses pleins effets. »
- 5 Voir règlement grand-ducal du 8 avril 2018 relatif aux marchés publics, sous le chapitre XVI « Réception des travaux, fournitures et services. Délais de garantie » (articles 127 à 134). En particulier, l'article 130 prévoit que : « La réception est définitive si les travaux ou fournitures ou services ne donnent pas lieu à des réclamations de la part du pouvoir adjudicateur » et l'article 134 précise que : « La réception définitive constitue le point de départ des périodes de garanties légales ou de la période de garantie dont la durée est définie dans le cahier spécial des charges. »
- 6 Jugement civil n° 406/2003 (première chambre), 1<sup>er</sup> décembre 2003, numéro 64835 du rôle.
- 7 Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Jugement civil du 28 janvier 2020 (IV<sup>e</sup> chambre) – 2019TAL-CH14/00022, n° TAL-2019-02542 du rôle).
- 8 Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Jugement commercial du 30 juin 2023 (2023TALCHO2/00871; n° du rôle TAL-2022-06170).
- 9 Voir arrêt de la Cour de cassation française du 30 janvier 2019 (n° 18-10.197 18-10.699, publié au bulletin).
- 10 Voir projet de loi n° 5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le Code civil (2007).
- 11 Voir ordonnance de référé du 11 octobre 2013 (rôle 155691; réf. N° 587/2013) : « La réception des travaux étant comprise comme un acte juridique, elle doit résulter d'une volonté non équivoque du maître de l'ouvrage de recevoir les travaux. L'examen de cette volonté, qui peut se déduire de divers éléments, est de pur fait et dépend souverainement de l'appréciation du juge du fond (cf. Cour d'appel, 11 mai 2005, n° 28935). En conséquence, le Juge des référés ne pouvant préjudicier au principal, il ne lui appartient pas de dire s'il y a eu réception ou non des travaux... »

# Assurance

## La postériorité des garanties dans les contrats Responsabilité civile professionnelle des architectes et ingénieurs

CONTRAT-  
CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat-cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales !



Vanessa Krackenberger,  
Account Manager  
chez ALLIA  
Insurance Brokers



Mathieu Rouyer,  
Account Manager  
chez ALLIA  
Insurance Brokers

L'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 réglementant les professions d'architectes et ingénieurs-conseils dispose que ces professions ont une obligation d'assurer leur responsabilité professionnelle, y compris décennale.

En cas de résiliation de la police Responsabilité civile professionnelle pour cessation d'activité, départ à la retraite, décès, liquidation judiciaire/faillite, ou changement de compagnie d'assurance, il est important de vérifier avec l'assureur que la postériorité des garanties sur une période de dix années est bien acquise. Cette vérification permet de se conformer à la loi, et également de protéger le membre OAI (et ses héritiers) après l'arrêt de son activité, ou lorsque des réclamations surviennent des années après la fin de leur mission. En effet, selon les assureurs, la garantie décennale n'est pas automatique en fonction des cas, et si elle est proposée, elle peut l'être moyennant une surprime à la résiliation du contrat.

L'OAI est chargé par la loi du respect des droits et des obligations spécifiques qu'implique le caractère d'intérêt public de l'exercice des professions regroupées au sein de l'OAI. Dans le cadre de son rôle de contrôle de la conformité des membres avec la loi, l'OAI doit être certain que ses membres sont assurés en toutes circonstances pendant une durée de dix années à compter de la réception des travaux. Encore aujourd'hui, l'ensemble des assureurs de la place ne proposent pas dans tous les cas des contrats qui permettent de répondre à 100% aux exigences

d'une couverture pendant 10 ans fixée par la loi. Il est donc très important pour les professions OAI de bien se renseigner auprès de leur intermédiaire en assurances avant d'envisager des changements au niveau de leur Responsabilité civile professionnelle.

Le risque le plus important : l'absence de garantie décennale en cas de résiliation du contrat d'assurance Responsabilité civile professionnelle

En cas de cessation de l'activité professionnelle assurée (hors départ à la retraite ou décès du preneur d'assurance) ou de résiliation du contrat d'assurance par le preneur d'assurance, la garantie de postériorité, c'est-à-dire la garantie décennale, n'est pas acquise de manière automatique.

Le preneur d'assurance doit demander l'octroi de cette garantie à la compagnie. Celle-ci est donc soumise à l'acceptation du risque par l'assureur, et également au paiement d'une surprime, souvent importante, souvent forfaitaire, et souvent déterminée au cas par cas.

La subséquente de dix ans peut donc être refusée : par exemple en cas d'une sinistralité trop importante, ou en cas de non-paiement par le preneur d'assurance de la prime unique pour couvrir ce délai subséquent de dix ans, ou encore pour toute autre raison sans que la compagnie d'assurance n'ait besoin de se justifier. Le risque est ici important de voir un membre OAI qui cesse son activité ou qui souhaite changer d'assureur, refuser le paiement

d'une somme pouvant s'avérer très importante. Dans ce cas, le membre OAI ne respectera plus l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 réglementant les professions d'architecte et ingénieur-conseil puisque la garantie décennale ne sera pas acquise.

#### Pas de garantie décennale, reprise du passé

Il est aujourd'hui possible de trouver sur le marché un assureur qui accepte la reprise du passé inconnu de l'adhérent OAI. Néanmoins cette reprise du passé connaît des limites car, dès lors que le fait générateur de responsabilité est connu de l'assuré au jour de la souscription du contrat, ce fait doit être considéré comme du passé connu, peu importe que la réclamation du tiers lésé demeure incertaine au moment de la souscription. Par conséquent, même si le fait dommageable survient antérieurement à la souscription du contrat d'assurance, et que la réclamation intervient postérieurement à la prise d'effet de celui-ci,

la limite est importante: l'assureur ne couvre pas l'assuré contre les conséquences pécuniaires des sinistres s'il établit que l'assuré avait connaissance du fait dommageable à la date de souscription de la garantie. C'est ici le principe de reprise du seul passé inconnu. Dans l'hypothèse où la garantie de postériorité de dix ans n'aurait pas été enclenchée avant de changer d'assureur, le risque est alors que l'adhérent OAI se retrouve sans couverture d'assurance au moment où la réclamation de la personne lésée surviendra. Pour éviter ce genre de situation inconfortable et non conforme à la loi, il est impératif que l'adhérent OAI se plie aux règles des compagnies d'assurance pour que la garantie décennale soit acquise.

#### Pas de garantie décennale, pas de reprise du passé

Si nous sommes en présence de deux contrats successivement conclus en base réclamation sans que le premier assureur n'octroie la garantie décennale et sans que

le deuxième assureur n'offre une couverture du risque d'antériorité, il se peut qu'une absence de garantie survienne. Pour cela, il suffit que la demande soit introduite par une personne lésée après les trente-six mois (seule postériorité acquise automatiquement et sans surprime) à dater de la résiliation de la première police relativement à un dommage survenu avant la prise d'effet du second contrat. Le premier assureur pourra décliner son intervention étant entendu que la réclamation est formulée à un moment où il n'est plus en risque. Le second assureur refusera à son tour de prendre en charge le sinistre en ce qu'il se rapporte à un dommage survenu avant la prise d'effet de la police.

Pour toutes les questions relatives à cette problématique, vous pouvez solliciter votre intermédiaire d'assurance ou encore le courtier de l'OAI, AllIA Insurance Brokers Luxembourg.



# BIM

## BIM et IA: profiter des opportunités tout en gardant l'humain au centre

Il ne se passe plus un jour sans que l'actualité sur le numérique ne parle d'une nouvelle application de l'utilisation de l'IA (intelligence artificielle), y compris dans le domaine de la construction. À quoi faut-il s'attendre ?

### Une aide à la conception, pas un concepteur

On peut légitimement avoir une crainte quand on voit à quel point une IA comme Midjourney peut générer des images d'une qualité exceptionnelle en quelques secondes sur la base d'une simple requête textuelle. Cette crainte, c'est celle d'être remplacé, de perdre sa légitimité en tant qu'artiste, en tant qu'auteur, en tant que créateur... Au regard de ces préoccupations, Didier Ait, expert en transformation numérique, véhiculait un message important le 21 novembre dernier au cours de l'événement « Saisir les opportunités de la révolution IA » : il faut garder l'humain au centre !

L'enjeu se trouve en effet précisément là. L'éducation et la formation doivent permettre l'apprentissage de nouveaux outils toujours plus innovants, comme les outils BIM aujourd'hui, et les applications de l'IA dans le futur. Mais le but in fine doit rester la création de compétences et de savoir-faire pour les acteurs du marché luxembourgeois de la construction, qui se doit d'être toujours innovateur et compétitif : votre travail, c'est de concevoir les bâtiments de demain, celui de l'IA, c'est de vous y assister en vous facilitant les tâches périphériques d'ordinaire chronophages.

Vous pourrez par exemple l'utiliser pour produire le modèle IFC d'un bâtiment existant comme base pour la conception d'un projet de rénovation, en utilisant par exemple « plans2BIM »<sup>1</sup> ou usBIM.planAI<sup>2</sup>.

Avec des outils comme Dynamo ou Grasshopper dédiés à la modélisation paramétrique, vous pouvez déjà créer des formes architecturales complexes impossibles à générer autrement. Imaginez pouvoir vous affranchir de la configuration des différents paramètres et « formuler simplement vos critères » via une IA qui comprend votre langage. C'est ce que propose par exemple la plateforme « Hypar »<sup>3</sup> au travers de cas de développement concrets comme l'optimisation du space planning. Mais le champ des possibles est vaste : il pourra aussi bien être question de vouloir optimiser la recherche de solutions constructives en fonction de critères comme les performances énergétiques, le contexte urbain ou les matériaux utilisés.

Enfin, des solutions comme BIMCUBES<sup>4</sup> se servent aussi de l'IA dans des cas d'exploitation de la maquette numérique pour faciliter l'extraction de quantités et la planification, dans le but d'aider les concepteurs à la décision au regard des différentes évolutions du projet.

### Un allié face à une quantité de données exponentielle

L'atout de l'IA est sa capacité d'analyser un très grand nombre de données en temps réel et par conséquent de donner des indicateurs précis de toute sorte.



Daniel Zignale,  
Dr. Arch. BIM Manager,  
Architecte chez  
BIMCONSULT, collabora-  
teur externe de l'OAI  
assistant le comité  
de pilotage OAI BIM  
composé de Marco  
Da Chao, Jos Dell,  
David Determe, Eric  
Hansen, Marc Juncker,  
Jean-Claude Welter.

En termes de sécurité par exemple, il y a un réel enjeu devant la difficulté d'évaluer tous les risques qui peuvent exister durant un chantier, en particulier sur les grands chantiers où la gestion des matériaux et des employés est complexe. Pour l'exploitation et la maintenance, le défi est également de taille étant donné le nombre de données à compiler pendant la vie d'un bâtiment ou d'une infrastructure afin d'en optimiser la gestion. La société Blynscy <sup>5</sup> a bien compris ces différents enjeux : elle propose « Payver », un outil d'analyse d'images vidéo qui génère de la donnée sur l'état des routes et informe les départements dans le but d'améliorer leur sécurité, leur durabilité et leur efficacité.

Et nous n'en sommes qu'au début!

#### L'avis d'une IA...

« L'intelligence artificielle a indéniablement un impact sur de nombreux domaines, y compris l'architecture. Cependant, plutôt que de voir l'IA comme une menace, vous pourriez la considérer comme un outil complémentaire et puissant dans votre boîte à outils professionnelle. Les logiciels d'IA peuvent aider à optimiser les processus de conception, à générer des idées novatrices, à analyser des données complexes, voire à simuler des modèles pour évaluer l'efficacité énergétique ou les structures. L'IA peut libérer du temps pour que les architectes se concentrent sur la créativité, la conceptualisation et les aspects plus humains de la conception, comme comprendre les besoins des clients, développer des concepts uniques et repousser les limites de l'esthétique et de la fonctionnalité. Plutôt que de craindre une remplaçabilité potentielle, envisagez comment l'IA peut renforcer votre expertise et votre créativité. Restez informé des avancées technologiques et adaptez-vous pour intégrer ces outils à votre processus de travail,

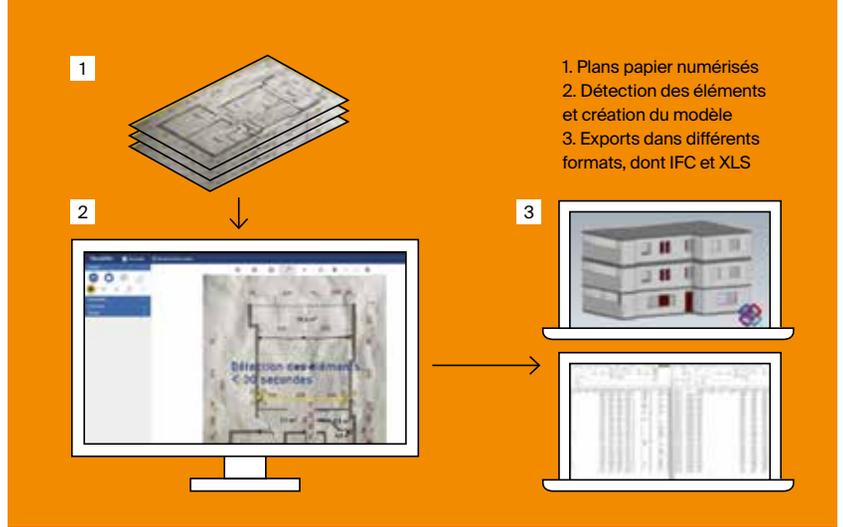


fig. 1



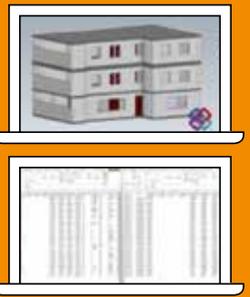
fig. 2

ce qui vous permettra de rester pertinent et innovant dans le domaine de l'architecture.»

Si ce dernier paragraphe a été mis entre guillemets, c'est parce qu'il est la copie exacte de la réponse générée par l'IA ChatGPT à la suite de la requête suivante : « En tant qu'architecte, dois-je avoir peur que l'IA me remplace un jour dans mon travail de conception de bâtiments ? »

Cette IA-là ne semble donc pas, pour l'instant du moins, vouloir nous causer du tort... Dans le doute tout de même, essayez toujours d'être poli si vous lui formulez une requête...

1. Plans papier numérisés
2. Détection des éléments et création du modèle
3. Exports dans différents formats, dont IFC et XLS



- fig. 1  
Le processus « plans2BIM » (<https://plans2bim.com/>)
- fig. 2  
Image vidéo analysée par « Payver », un outil supporté par l'IA pour reconnaître les éléments d'un site (<https://blynscy.com/payver/>)

- 1 Plans2BIM | Conversion automatique de plans 2D en BIM
- 2 <https://www.accasoftware.com/fr/de-la-2d-a-la-3d-comment-convertir-des-fichiers-2d-en-modeles-3d>
- 3 Hyper – Design Automation Software for AEC
- 4 <https://www.bimcubes.com/services/ia-bim>
- 5 <https://blynscy.com/>

# MOAI

## Commission élargie « MOAI-Contrats »

COMMISSION OAI  
« MAÎTRISE D'ŒUVRE OAI » :  
Corinne Stephany  
Marc Feider  
Gilles Christnach  
Pierre Hurt  
Suivi OAI :  
Bertrand Bourdon



La version imprimée du livre MOAI.LU est épuisée, mais les membres peuvent le télécharger dans l'espace Membres du site [www.MOAI.lu](http://www.MOAI.lu).

Pour rappel, l'objectif de ce cycle de travail est de fonder un nouveau contrat-type sous l'égide de l'OAI applicable et adaptable en premier lieu à tous les maîtres d'ouvrages publics, et à tous types de projets.

Comme prévu, les kick-offs spécifiques à chaque groupe de travail se sont tenus en septembre dernier. La commission MOAI au complet a présenté la base documentaire existante de laquelle chaque groupe pourra s'inspirer pour développer ses travaux.

Le GT-1 est en cours de revue des clauses administratives générales et fera la synthèse au cours du deuxième semestre 2024 des apports des GT-2 à 5 dans le cadre de la formulation de clauses techniques générales/particulières.

Les workshops internes aux groupes de travail et les colloques de restitution de l'avancement des travaux à la commission MOAI sont allés bon train au dernier trimestre 2023 et se poursuivront en 2024.

Les kick-offs ont connu un beau succès avec nombre de bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils de toutes tailles. Nous remercions vivement les participants aux différents groupes de travail pour leur engagement.

### MOAI+ : Concertation avec la Fédération des artisans

Suite à un premier cycle d'échanges à propos des livrables documentaires à remettre de la part de la maîtrise d'œuvre aux entreprises et vice-versa, une deuxième étape a été initiée au sujet des interfaces entre entreprises. Une réunion a été menée le 06.10.2023 avec des représentants

de l'ensemble des groupes de travail OAI-Fédération des artisans (gros œuvre/charpente, enveloppe extérieure, parachèvement, techniques). Au cours de cette réunion a été présentée la liste des interfaces entre concepteurs MOAI.LU et annoncé un nouveau contrat-type « label OAI » en cours d'élaboration.

La Fédération des artisans a estimé important que la définition puisse être encore plus précise pour les interfaces pour ses corps de métiers, elle va réfléchir en groupes de travail internes à une documentation similaire pour les phases soumission et suivi chantier. Un croisement de cette documentation avec celle en cours de mise à jour de la part de l'OAI est prévu à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Merci aux membres OAI ayant participé à cette séance très constructive: Corinne Stephany, Jos Dell, Marc Feider, Jacques Seywert, Mike Dusseldorf et Stephan Ohliger.



fig. 1

Réunion kick-off GT-1 Contrat-type « Label OAI » bâtiments & aménagements extérieurs du 29.09.2023

De gauche à droite: Gilles Christnach, Mathias Fritsch, David Determe, Michel Lahr, Mike Dusseldorf, Marc Feider, David Michels, Claudine Arend, Jil Bentz, Patrick Nosbusch, Marcin Lukasz Tecza, Anabel Witry, Corinne Stephany, Me Dominique Bornert

photo © OAI

## ORGANIGRAMME

### COMMISSION ÉLARGIE

#### MOAI-CONTRAT-TYPE

#### LABEL OAI

#### CRTI-B

##### Délégués OAI:

- Corinne Stephany (AR)
- Patrick Nosbush (IC-GC)
- Jacques Seywert (IC-GC)
- Mike Dusseldorf (IC-GT)
- Bertrand Bourdon, chargé MOAI-OAI

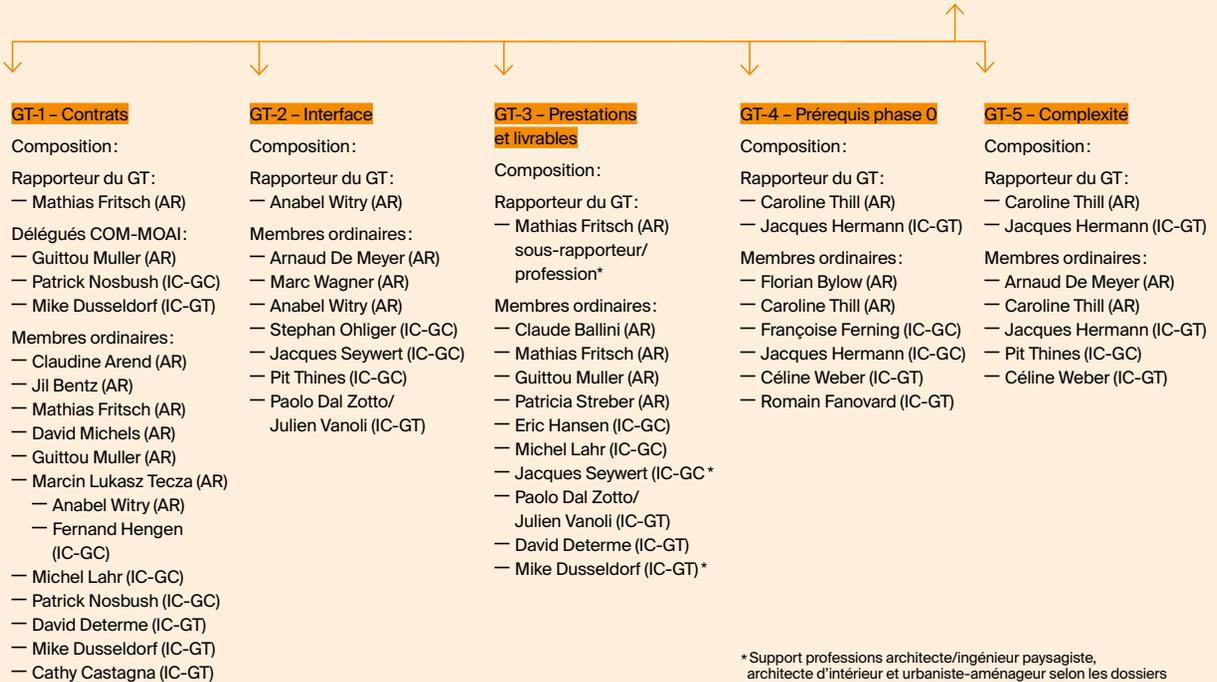
##### Support technique (si nécessaire):

- Guittou Muller (AR)
- Mathias Fritsch (AR)
- Marc Feider, IC-GC
- Gilles Christnach, IC-GT

#### Commission MOAI/ Value APP-LU

##### Composition:

- Corinne Stephany (AR)
- Guittou Muller (AR)
- Marc Feider (IC-GC)
- Patrick Nosbusch (IC-GC)
- Jacques Seywert (IC-GC)
- Gilles Christnach (IC-GT)
- Mike Dusseldorf (IC-GT)
- Bertrand Bourdon, chargé MOAI-OAI



#### Nouvelle fiche de travail MOAI FC.24 Assurances de la construction

Au cours de la tenue des commissions ayant pour objet la collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils, un besoin a été identifié quant à la synthèse des différentes assurances de la construction pratiquées au Luxembourg.

Ainsi, dans le cadre du développement de la MOAI, une nouvelle fiche de travail complémentaire a été créée afin de répondre à cette nécessité.

Ce document a pour but d'être un référentiel pour tout

membre des bureaux concepteurs se posant les questions suivantes: comment s'appliquent les garanties dans le temps? Quel est le mécanisme si le maître d'ouvrage n'a pas souscrit d'assurances de la construction? Quelles sont les informations à communiquer par le maître d'ouvrage à un assureur afin de bénéficier de la tarification des assurances de la construction? Comment agir en cas de sinistre sur un chantier?

Cet outil, qui a été affiné afin de présenter les informations le plus simplement possible,

avec la présentation par exemple de frises chronologiques, permettra aux membres de la maîtrise d'œuvre à n'en pas douter de se référer rapidement aux dispositions prévues en la matière pour leur intérêt et celui du maître d'ouvrage.

Nous remercions vivement, dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle fiche MOAI, le courtier d'assurance de l'OAI ALLIA Insurance Brokers et d'autre part la commission MOAI pour son regard bienveillant, comme à l'habitude, dans le cadre de la revue de ce nouvel outil.

En hiver, les urban sketchers se replient autour de leurs verres, leurs tasses, ambiances feutrées. Les feutres caressent, glissent sur les papiers et donnent naissance à des croquis. De temps en temps, les périodes hivernales se passent au soleil...

# Urban sketchers Luxembourg

---

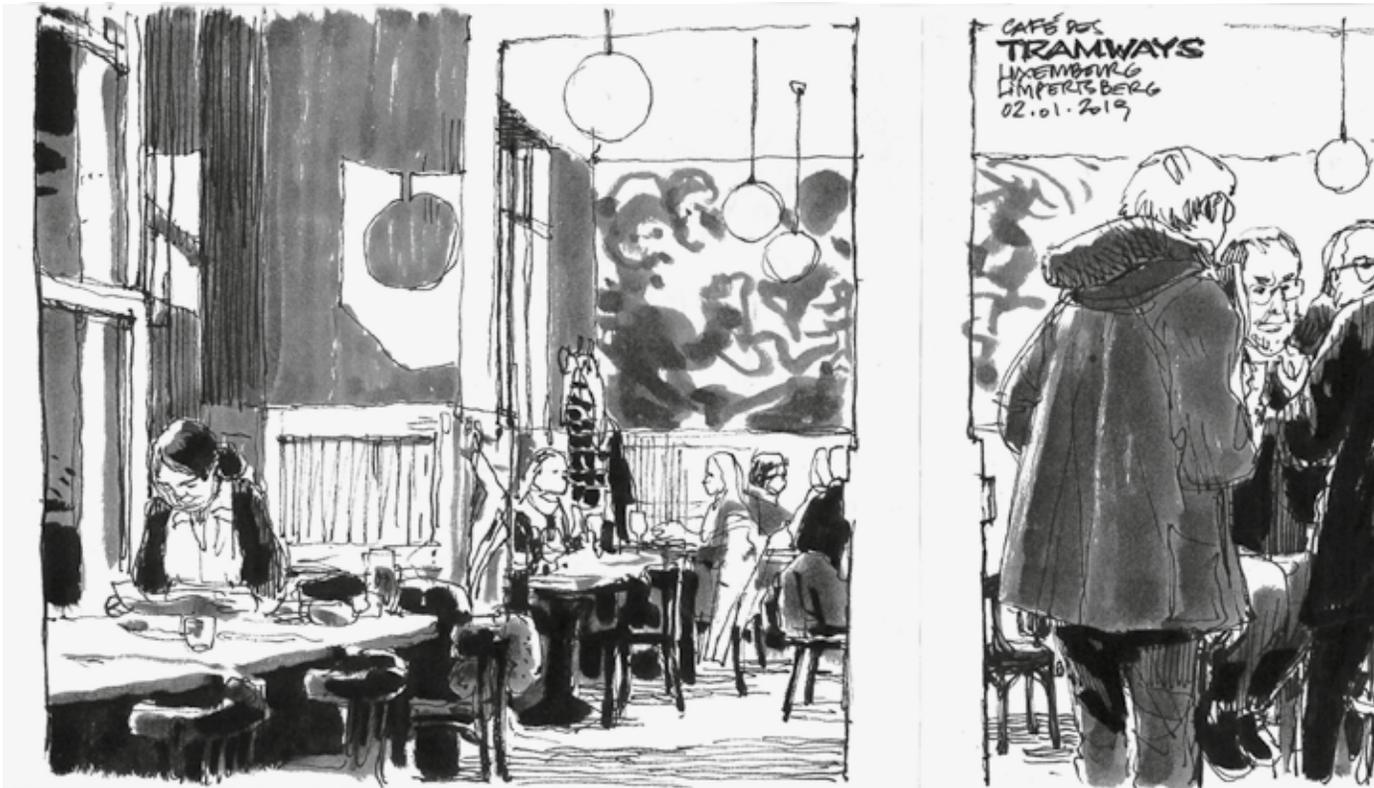


fig. 1

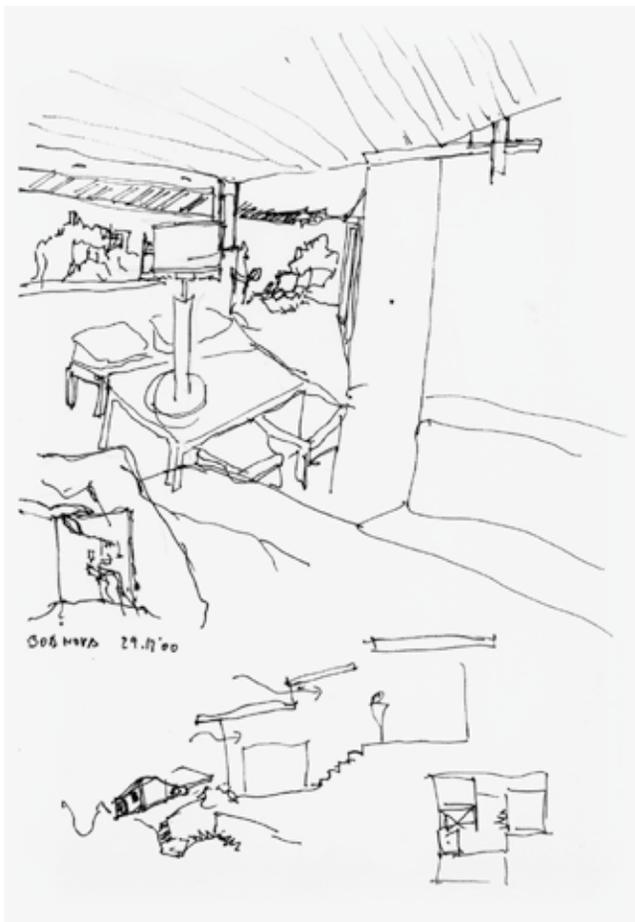


fig. 2



fig. 3

fig. 1  
Croquis hivernal bien au chaud, avec boisson chaude:  
Arnaud De Meyer

Lieu: Café des Tramways, Limpertsberg, Luxembourg  
Techniques: feutre et pinceau chinois.

fig. 2  
Croquis hivernal au soleil:  
Jean-Paul Carvalho

Lieu: Casa de Cha da Boa Nova, Leça da Palmeira, Porto, Portugal  
Technique: pen... poser le stylo et dessiner sans lever du stylo avec un minimum de regard sur la feuille. Un croquis très rapide, car l'expresso n'a pas le droit de refroidir.

fig. 3  
Isabelle Van Driessche

Lieu: Rotondes, Bonnevoie, Luxembourg  
Technique: pen

Si vous souhaitez contribuer à cette rubrique, nous vous prions de nous contacter par e-mail à [secretariat@oai.lu](mailto:secretariat@oai.lu).

# Concours et résultats

## Revalorisation du centre de Wormeldange

En collaboration avec les bureaux TR-Engineering et pact, Drees & Sommer a soutenu la commune de Wormeldange dans le développement d'un nouveau centre du village.

Dans une première étape, des ateliers participatifs ont été organisés avec les citoyens de la commune. Pendant ces ateliers, les citoyens pouvaient exprimer leurs souhaits les plus audacieux et leurs pires craintes pour la localité de Wormeldange, indiquer les forces et faiblesses du périmètre de planification ainsi que les lignes directrices pour le développement du nouveau centre du village. Grâce aux résultats de ces ateliers, un cahier des charges et ultérieurement un appel européen à candidatures pour une consultation rémunérée ont été préparés en coopération avec la Commune de Wormeldange.

Sept candidatures pour participer à la consultation rémunérée ont été introduites à la suite de la publication de l'appel. Dans ce contexte, la commune a choisi les trois participants suivants à la consultation rémunérée :

- 2001, Zeyen-Baumann, Roland Ribi & Associés et Alfred Peter ;
- Heisbourg Strotz architectes, SGI Ingénierie et MDL ;
- Papaya, Beng & Best.

Ensuite, trois colloques entre le jury et les trois participants ont eu lieu. Un jury composé de 13 membres et représentant la commune, les propriétaires, l'OAI ainsi que des ministères et des

administrations publiques a évalué et formulé des propositions d'amélioration pour les projets respectifs.

Le pré-jury a assuré la vérification des projets introduits avant chaque colloque.

À la fin de ce processus, le projet de l'association momentanée HSA, MDL et SGI a été retenu unanimement par le jury comme vainqueur de la consultation. Le jury a décidé de décerner deux 2<sup>e</sup> prix.

**1<sup>er</sup> PRIX**

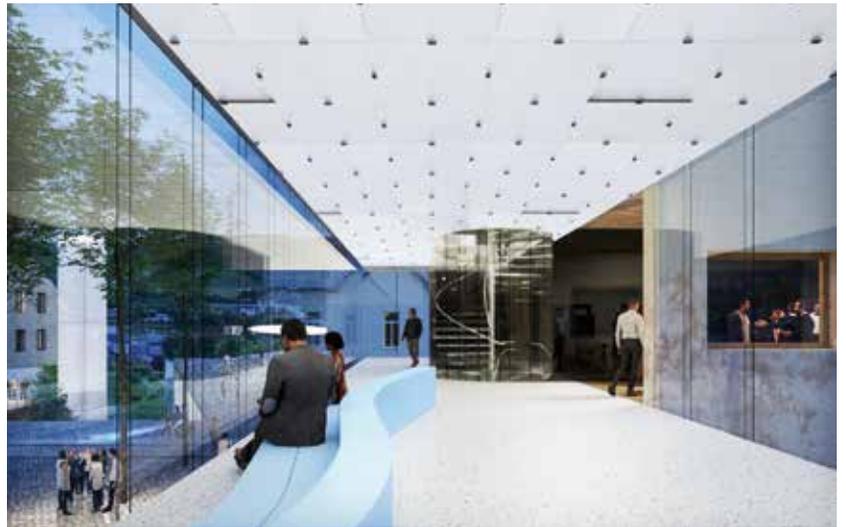
HSA, MDL et SGI

« La place du village se caractérise par une architecture typique du lieu, des plantations harmonieuses et une organisation claire des bâtiments. La conception horizontale des façades et les cubages simples de la maison des associations donnent à la place une apparence plus profonde. »



## COMPOSITION DU JURY

- Shahram Agaajani, représentant architecte de l'OAI;
  - Mathis Ast, représentant du collège échevinal de la commune de Wormeldange;
  - Diane Dupont, représentante du ministère du Logement et présidente du jury;
  - Max Hengel, bourgmestre de la commune de Wormeldange;
  - Marc Kring, représentant du conseil communal de Wormeldange;
  - Romain Sadler, propriétaire du PAP Heiligenhaischen;
  - Ernest Schumacher, propriétaire du PAP Heiligenhaischen;
  - Claude Schuman, représentant du ministère de l'Intérieur;
  - David Tron, représentant du ministère de la Mobilité et des Travaux publics;
  - Uta Truffner, représentante du bureau d'études CO3;
  - John Voncken, représentant de l'Institut national pour le patrimoine architectural;
  - Mike Weber, représentant des P&Ch;
  - François Winkel, propriétaire du PAP Heiligenhaischen.
- Le secrétaire du jury était Michael Agostini (Drees & Sommer).



**2<sup>e</sup> PRIX ex æquo**

2001, Zeyen-Baumann, Roland Ribl  
& Associés et Alfred Peter

« Le PAP Heiligenhaischen fait preuve d'audace et de nouveauté, avec une typologie d'habitat variée, une densité adaptée au site, l'intégration de deux aires de jeux, un maillage vert important avec les vignes, une desserte à faible trafic et une offre de places de stationnement pour les voitures et les vélos. »



**2<sup>e</sup> PRIX ex æquo**

**Papaya, Beng & Best**

« Il propose une variété de typologies d'habitat, une densité d'habitation adaptée au lieu, une place de quartier avec un point de vue, une aire de jeux centrale, un maillage vert avec les vignobles ainsi qu'une desserte à circulation réduite et une offre de places de stationnement pour les voitures et les vélos. »

# Mon projet préféré

Al Schoul à Schieren  
par Eric Thill,  
ministre de la Culture



En tant que ministre de la Culture, il n'est pas aisé de ne mettre en lumière qu'un seul projet d'architecture, étant donné la foison de projets dignes d'intérêt. Notre pays présente un patrimoine architectural très riche et remarquable pour un si petit territoire, nombreuses sont les réalisations alliant tradition et modernité et qui pérennisent l'essence et le caractère si particulier de nos villes et villages.

Toutefois, comme vous me demandez de choisir un projet particulier, je me permets de valoriser ici le centre culturel Al Schoul à Schieren, conçu par le bureau d'architecture Thillens & Thillens pour le compte de la commune de Schieren. L'ancienne école de la commune est un exemple caractéristique du style dit « officiel »; influencé par le classicisme et généralement utilisé pour l'architecture des bâtiments publics et utilitaires, tels qu'écoles, palais de justice ou comices agricoles. Selon le millésime au-dessus de l'entrée gauche, l'immeuble a été construit en 1851, et va donc de pair avec l'histoire

photos © Marie Russillo (Maison Moderne); Gemeng Schieren; Steve Troes



#### FICHE TECHNIQUE

**Maître d'ouvrage:**

Administration communale de Schieren

**Architecte:**

Thillens & Thillens  
Architecture SA

**Ingénieur génie statique:**

n-gineer SÀRL

**Ingénieur génie technique:**

Goblet Lavandier & Associés

de la commune, qui a été formée en 1850 lorsque Niederschieren, Oberschieren et Birtrange sont détachés d'Ettelbruck. Depuis le 6 février 2017, l'ancienne école de Schieren est inscrite à l'inventaire supplémentaire pour son intérêt historique, architectural et esthétique. En 2020, le bureau d'architecture Thillens & Thillens a développé un projet, en étroite collaboration avec les responsables de la commune de Schieren, avec le but de restaurer la substance historique et d'adapter le bâtiment aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité actuelles. Le défi consistait d'une part à répartir le programme des locaux souhaité par le maître d'ouvrage dans le volume existant, et d'autre part, à remettre en évidence la valeur historique du bâtiment principal. Pour réaliser cet objectif, toutes les annexes sans valeur patrimoniale ont été démolies, laissant place à une nouvelle construction intégrant un noyau d'escalier.

Ce projet me tient particulièrement à cœur puisqu'il s'inscrit

parfaitement dans la démarche associant le patrimoine bâti à une utilisation des espaces très contemporaine. Une partie (200 m<sup>2</sup>) du bâtiment classé a été transformée en espace de coworking pour le compte du ministère de la Fonction publique et du ministère de la Digitalisation, un projet-pilote unique en son genre. En tant qu'ancien bourgmestre de la commune de Schieren, la transformation de ce lieu représente non seulement une grande fierté personnelle, mais également un exemple d'une rénovation réussie, s'intégrant parfaitement dans l'espace urbain existant et dont l'utilité fera figure d'exemple d'un mode de vie plus respectueux envers la nature et les ressources disponibles. Le projet a été élaboré en partenariat avec l'Institut national du patrimoine architectural, bénéficiant du soutien financier du ministère de la Culture.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une approche durable et holistique, prenant en considération tous les facteurs nécessaires, tant au niveau de la construction que de son utilisation.

La matière de l'ancienne bâtisse a été préservée, contribuant ainsi de manière significative à la réduction des émissions d'énergie grise, tout en préservant un témoignage essentiel de l'histoire du village pour les générations futures.

La rénovation et l'ajout d'annexes plus contemporaines ouvrent la voie à une utilisation résolument moderne des lieux, favorisant l'émergence d'espaces de cotravail propices aux échanges directs et à une collaboration accrue. Le nouveau site, avec ses plus de vingt bureaux directement reliés à la gare de Schieren, est idéalement situé à proximité directe de divers restaurants, du réseau «RGTR» et de la piste cyclable. En complément de l'offre de télétravail, l'aménagement de cet espace de coworking permettra d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour les employé(e)s. Moins de temps passé dans les embouteillages quotidiens signifiera davantage de temps libre et une réduction du stress lié aux déplacements en voiture.

# Actualités

## Découvrez le programme du luca pour les mois à venir

Du 23 février au 13 avril 2024, le luca – Luxembourg Center for Architecture accueillera l'exposition itinérante du Cities Connection Project (CCP). Porté par les architectes Nicola Regusci et Xavier Bustos, le CCP a été créé il y a plus de dix ans dans le but d'établir une connexion culturelle entre des villes européennes ayant une tradition architecturale importante. Cette « connexion », entre deux ou trois villes, prend la forme d'une exposition d'architecture itinérante autour de laquelle sont organisés des événements visant à favoriser les échanges entre les architectes des différentes villes représentées. « Shared living spaces » est le thème choisi pour la sixième édition du CCP qui présente des projets de Barcelone, Bruxelles et Bâle. À l'occasion de sa venue au Luxembourg, les curateurs ont sélectionné cinq projets luxembourgeois qui seront montrés aux côtés des 60 autres projets présents dans l'exposition.

En collaboration avec l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), le luca exposera à partir du 27 avril les projets lauréats du Bauhärepräis 2024. Remis tous les quatre ans par l'OAI, le Bauhärepräis OAI récompense les maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, à travers un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité. L'occasion de découvrir des exemples inspirants au prisme de sujets d'actualité comme le patrimoine, l'écologie, l'habitat, l'accessibilité, etc.

## Soutenez le luca!

L'action du luca est possible grâce au généreux soutien de ses partenaires, sponsors et de donateurs comme vous ! Votre soutien nous motive à poursuivre notre mission.

### Pourquoi faire un don ?

- Parce que vous appréciez notre programmation et que vous aimez ce que nous faisons.
  - Pour soutenir la valorisation de notre environnement bâti.
  - Pour favoriser l'accès de tous à la « Baukultur ».
  - Pour encourager l'échange d'idées et les débats sur l'architecture et ses disciplines afférentes.
  - N'oubliez pas que votre don est déductible d'impôts.
- Chaque petit geste est important. Merci pour votre générosité ! Faites un don sur [luca.lu/soutenez-nous](http://luca.lu/soutenez-nous).



### À PROPOS DU LUCA

Le luca - Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif avec pour principale mission d'assurer la promotion de la qualité architecturale comme un fait culturel. À travers une approche pluridisciplinaire et multiscalaire, le luca aborde les problématiques et enjeux auxquels sont confrontés les différents acteurs qui interviennent dans la production de l'environnement bâti.



Info & programme sur [luca.lu](http://luca.lu)

# Cycle de formation OAI 2024 pour architectes et ingénieurs-conseils

Découvrez une sélection  
de modules proposés en 2024



## Management de bureau et gestion de projet

Gestion administrative et financière d'un bureau d'architectes et d'ingénieurs-conseils

— 21.03.2024, 4h, FR  
— Référence : CA060CJ

## Confort et bien-être

Barrierefreies Planen und Bauen

— 27.02.2024, 4h, FR  
— Référence : CA316CJ

Correction acoustique des locaux

— 14.03.2023, 4h, FR  
— Référence : CA280CJ

Bâtiments accessibles – De la planification à la réalisation

— 26.03.2024, 4h, FR  
— Référence : CA367CJ

## Outils numériques et logiciels de construction

BIM – Modeleur (Revit – Archicad – Allplan – Vectorworks – autres logiciels)

— 06.03.2024, 47h, FR  
— Référence : CA087CJ

IFC – Avancé

— 20.03.2024, 12h, FR  
— Référence : CA202CJ

BIM – Coordinateur

— 13.05.2024, 40h, FR  
— Référence : CA088CJ

## Matériaux, techniques et mise en œuvre

Fussbodenplanung für Architekten und Bauleiter

— 05.03.2024, 4h, DE  
— Référence : CA318CJ

Construction bois – Techniques d'assemblage

— 23.04.2024, 7h, FR  
— Référence : CA319CJ

Béton vu – précaution, composition, coffrage, disposition à prendre

— 15.05.2024, 4h, FR  
— Référence : CA390CJ

## Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Dossier PAP nouveau quartier – Principaux problèmes rencontrés et élément de réponse

— 05.06.2024, 7h, FR  
— Référence : CA047CJ

Cadre légal, déontologique et contractuel des professions OAI/Services, outils OAI, responsabilités, droits des sociétés

— 12.06.2024, 6h, FR  
— Référence : CA001CJ

## Énergie et construction durable

Smart City – L'innovation pour une ville durable et connectée – Perfectionnement

— 20.02.2024, 7h, FR  
— Référence : CA380CJ

## Pollution lumineuse

— 29.02.2024, 4h, FR  
— Référence : CA379CJ

Smart Building – Conception du projet et évaluation des bénéfices – Perfectionnement

— 16.04.2024, 7h, FR  
— Référence : CA071CJ



### PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

→ Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass das Programm der angebotenen Kurse, sowie die Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden: [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation)

→ Le programme complet de même que les dates et horaires sont mis à jour continuellement: [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation)



HOUSE OF  
**TRAINING**

→ [customer@houseoftraining.lu](mailto:customer@houseoftraining.lu) / (+352)46 5016-1



## Nouveautés du contrat-cadre OAI « Assurance professionnelle obligatoire des membres OAI »

Séance d'information réservée aux membres de l'OAI et à leurs salarié.e.s

- Inscription: sur [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique «Agenda».
- 18.03.2024, 16h00–18h00
- Lieu: Siège OAI

**ARCHITECT  
@WORK  
LUXEMBOURG**

architect meets innovations  
24 & 25 avril 2024  
Luxexpo The Box

## Architect@Work 2024

Architect meets innovations  
Organisée avec le soutien actif de l'OAI, la 5<sup>e</sup> édition luxembourgeoise vous surprendra encore, avec comme thème cette année «Healthy Materials».

- Préenregistrement et programme: [www.architectatwork.lu](http://www.architectatwork.lu)
- Code d'invitation: OAI PB24
- 24.04.2024, 13h–21h
- 25.04.2024, 12h–20h
- Lieu: Luxexpo The Box

## Table ronde OAI «Gebäudetyp E»

im Rahmen von  
Architect@Work

Programm:

- 12h: Brainstorming Lunch
- 13h–13h30: Video-Vortrag  
Architekt und Stadtplaner  
Florian DILG – zu Gebäudetyp E
- 13h30–14h30: Table ronde  
unter der Leitung von Pierre  
Hurt, Direktor der Architekten-  
und Ingenieurkammer, mit u.a.  
Léon Gloden, Minister für innere  
Angelegenheiten; Michelle  
Friederici, Präsidentin OAI;  
Patrick Nosbusch, Vizepräsident  
OAI; Paul Nathan, Vizepräsident  
der Chambre des métiers
- 25.04.2024, 12h–14h30
- Lieu: Luxexpo The Box
- Einschreibung auf  
[www.architectatwork.lu](http://www.architectatwork.lu)



## Bauhärepräis OAI 2024

Placé sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les quatre ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

Le Bauhärepräis distingue des réalisations dans lesquelles le couple «maître d'ouvrage/concepteurs» s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Les Prix sont décernés aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations

remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Le Prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à façonner de manière intelligente et durable notre cadre de vie: qui construit, construit pour nous tous.

- Plus d'informations sur [www.bhp.lu](http://www.bhp.lu).
- Remise des prix: 10.06.2024 à 18h00 (Accueil des participants: 17h30)
- Lieu: Philharmonie
- Lancement de l'appel de candidatures janvier 2024
- Expositions:  
27.04.24 – à fin octobre 2024 au LUCA  
1, rue de la Tour Jacob  
Luxembourg-Clausen:  
Wall of Fame avec toutes les candidatures et interviews filmées de tous les lauréats (après la proclamation des résultats).  
11.06.24 – à fin octobre 2024 à la BCEE,  
19, rue de la Liberté à Luxembourg: les lauréats.  
11.06.24 – à fin octobre 2024 au Bierger-Center VDL: les lauréats.

### PROCHAINS MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°7:

Juin 2024

Magazine OAI n°8:

Octobre 2024

Magazine OAI n°9:

Février 2025

Vous pouvez nous soumettre vos propositions pour la Tribune libre par mail: [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)

## Le service de l'OAI

# Recueil de jurisprudences et FAQ juridiques

L'OAI a rassemblé, depuis sa constitution en 1990, des retours d'expérience de ses membres sur le terrain, des connaissances approfondies lors de l'établissement des différents contrats-types, des recommandations dans le cadre des dossiers traités par sa Commission de déontologie et de nombreuses jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI.

Afin de valoriser et de partager ce réservoir de connaissances ainsi que l'expérience de son conseiller juridique M<sup>e</sup> Dominique Bornert, actif dans le domaine de la construction depuis plus de 20 ans, l'OAI a souhaité mettre à disposition de ses membres plusieurs services pour répondre à leurs questionnements juridiques et contractuels afin de les accompagner dans leur pratique quotidienne.

### Recueil de jurisprudences

Une base de données non exhaustive de jurisprudences se trouve dans l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Elles peuvent se révéler utiles aux membres qui se trouvent dans une situation similaire.

### FAQ juridiques

L'OAI a mis en place une Foire aux Questions (FAQ) juridiques basée sur les retours d'expérience de ses membres sur le terrain, les connaissances approfondies lors de l'établissement des différents contrats-types, les recommandations dans le cadre des dossiers traités par sa Commission de déontologie, les réponses apportées aux questions posées dans le cadre du service OAI de conseil juridique

et de nombreuses jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI.

Accessibles à tout moment, vous retrouverez ces éléments classés selon les thématiques y citées. Cette partie du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) sera enrichie progressivement.

Nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous, et à spécifier l'objet de la consultation et les questions juridiques posées, en joignant les pièces utiles.

### Service OAI de conseil juridique

Après consultation de la FAQ juridiques et du recueil de jurisprudences, les membres peuvent également profiter du service OAI de conseil juridique.

Un formulaire mis en place dans l'espace Membres permet de spécifier l'objet de la consultation et les questions juridiques posées, en joignant les pièces utiles.

Le secrétariat de l'OAI effectuera une première analyse des questions et répondra, dans la mesure du possible, directement et sans frais à vos questions courantes.

Les questions spécifiques en matière d'assurances et de responsabilité sont transmises à notre courtier ALLIA Luxembourg ([oai@allia.lu](mailto:oai@allia.lu)).

Si la question nécessite un traitement plus approfondi,

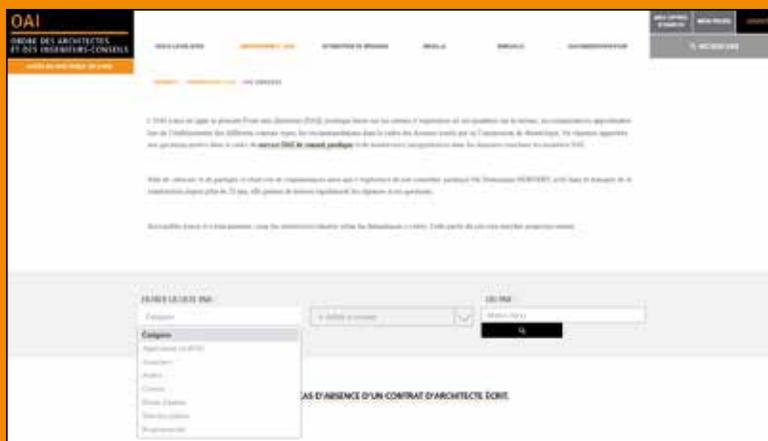
nous proposons un service exclusivement dédié aux membres de l'OAI avec l'objectif de vous fournir une première orientation juridique.

La consultation est en principe écrite (par échange de courriels) mais peut donner lieu à un rendez-vous au siège de l'OAI avec le conseiller juridique de l'OAI (sans remise d'un avis juridique ou de toute autre écriture du conseil). Le but est d'informer sommairement le membre sur ses droits ou obligations, mais la consultation ne peut se substituer à un rendez-vous professionnel avec un avocat.

La consultation doit s'inscrire dans un contexte précontentieux : si le membre a déjà un litige et dispose d'un avocat, la consultation ne saurait servir à obtenir un second avis.

Pour les questions à caractère général, pouvant intéresser toute la profession, la consultation juridique sera intégralement prise en charge par l'OAI ;

Pour les questions plus spécifiques, touchant directement le bureau en question, et en cas de confirmation de la prise en charge de la consultation juridique demandée, le membre devra s'acquitter auprès de l'OAI d'une participation financière de 75 EUR TTC pour le traitement de son dossier.





En couverture

«Réparation» de la villa  
Kutter, Luxembourg;  
Hubert Schumacher (architecte  
original, 1929); Diane Heirend  
Architectes SÀRL (architecte

rénovation, 2023) HLG  
Ingénieurs-Conseils SÀRL;  
Projet proposé par l'OAI pour  
le Prix d'architecture contem-  
poraine de l'Union européenne  
Mies Van Der Rohe Awards